

Département de littérature, théâtre et cinéma

ABRÉGÉ DE LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX ACADÉMIQUES

(Quatrième édition mise à jour)



DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE, THÉÂTRE ET CINÉMA
UNIVERSITÉ LAVAL
[2007] 2020

Table des matières

Introduction	1
I. Comment présenter une référence bibliographique	2
Les principales composantes d'une référence bibliographique	2
Quelques considérations générales	4
Auteur	4
Titre et sous-titre	4
Responsable de l'édition ou éditeur scientifique	5
Lieu de publication	5
Maison d'édition	6
Collection	6
Date	6
Pagination	7
Quelques variantes et cas de figure	7
Auteur unique	7
Auteurs multiples	7
Publication sous la direction de [citer un ouvrage collectif]	9
Édition critique (ou scientifique)	9
Édition augmentée, revue, mise à jour, etc.	9
Article d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire encyclopédique	10
Article provenant d'un dossier de presse	11
Mémoire et thèse	11
Programme d'une pièce de théâtre	12
Document électronique	12
Manuscrits	13
Autres considérations importantes	14
Ordre des références dans une bibliographie en fin de document	14
II. Les citations	17
La citation textuelle	17
Insertion de la citation	17
Citation textuelle courte	18
Citation textuelle longue	19
La ponctuation	20
L'usage de [sic]	21
La citation d'idée	22
III. Les notes de bas de page ou de fin de document	23
La note de référence	23
Alléger les notes de référence	24
La note de contenu	25
Exemple d'insertion de citations textuelles	27

Annexe A. Une petite typologie des connecteurs argumentatifs	29
Connecteurs bâtissant une démonstration	29
Connecteurs d'appui	32
Connecteurs marquant un contraste	33
Connecteurs opérant une concession	36
Connecteurs d'évaluation ou d'interprétation	38
Annexe B. Quelques pistes pour la recherche documentaire	39
Les ouvrages de référence	39
Les revues	41
Les répertoires (pour repérer des articles de périodiques)	45
Internet	46
Annexe C. Un modèle de page de titre	49

Introduction

Plusieurs règles président à la rédaction et à la présentation des travaux académiques. Pour l'heure, seront exposées celles qui concernent la stricte présentation pratique desdits travaux. Elles tiennent à la présentation des titres, des citations, des notes de bas de page ou de fin de document, et de la bibliographie. Leur justification tient à un souci qui est double : certes l'harmonie de la présentation factuelle mais aussi – et sans doute plus encore – la possibilité pour le lecteur de retrouver facilement telle ou telle référence, ou de savoir de quel texte il est question à un moment précis de sa lecture. Ce dernier point est capital non seulement par l'altruisme qui le sous-tend, mais surtout par le fait qu'il réalise pleinement la raison d'être d'un travail académique : donner des informations précises pour que soit possible de poursuivre, parfaire ou compléter la recherche qui est exposée, que ce soit pour l'ensemble de sa problématique ou pour certains points plus particuliers.

Quitte à nous répéter, plusieurs règles ont cours en ce qui a trait à la présentation des travaux académiques. Nous ne prétendons pas exposer ci-dessous des règles universelles mais sans doute des règles simples qui aideront à la tenue homogène des travaux.

À titre personnel, je tiens à remercier très sincèrement Mesdames Andrée Mercier et Sabrina Vervacke pour leurs heureuses suggestions et leur relecture attentive.

Éric Van der Schueren

I. Comment présenter une référence bibliographique

Les règles de présentation des références bibliographiques, comme les autres règles de présentation des travaux académiques d'ailleurs, peuvent varier selon le protocole éditorial d'une revue ou d'une maison d'édition, ou encore différer d'un cours à l'autre, d'un professeur à l'autre, et ce sans que la qualité et la commodité de la présentation soient affectées. Avant de remettre un texte, il est donc important de s'informer sur le protocole attendu de la part du professeur ou de l'éditeur, et de s'y conformer. « À Rome, mieux vaut faire comme les Romains », le conseil est tout à fait de mise lorsqu'il s'agit de règles de présentation.

À défaut de protocole particulier, on pourra suivre les quelques règles suivantes qui ont l'avantage d'être simples et de permettre au lecteur de retrouver facilement la référence d'une source qu'il voudra à son tour consulter.

Les principales composantes d'une référence bibliographique : six types

Monographie (livre)

Auteur [NOM, Prénom], *Titre et sous-titre* [en italique], lieu de l'édition, maison d'édition (collection) [entre parenthèses], année de publication, nombre de pages, nombre de volumes [s'il y a lieu].

Exemple

MAUREL, Anne, *La critique*, Paris, Hachette Supérieur (Coll. Contours littéraires), 1995, 155 p.

Article de périodique

Auteur [NOM, Prénom], « Titre et sous-titre de l'article » [entre guillemets], dans *Titre du périodique* [en italique], volumaison [en chiffres romains] [s'il y a lieu], tome [en chiffres arabes] [s'il y a lieu], numéro [en chiffres arabes] [s'il y a lieu], (date) [entre parenthèses], pagination [page de début - page de fin].

Exemple

DAUVOIS, Nathalie, « Énonciation lyrique, énonciation tragique dans *Saül le Furieux* », dans *Littératures*, n° 39 (automne 1998), p. 31-44.

Exemple d'article de périodique consulté en ligne

DAUNAS, Isabelle, « Les carnets de Julien Gracq : "la promenade entre toutes préférée" », dans *Études littéraires*, vol. XLVIII, n^{os} 1-2 (2019), p. 75-85 [en ligne] <https://www.erudit.org/fr/revues/etudlitt/2019-v48-n1-2-etudlitt04438/1057991ar/> (Site consulté le 5 juin 2020).

Partie de monographie

Auteur [NOM, Prénom], « Titre et sous-titre de la partie » [entre guillemets], dans *Titre et sous-titre du livre* [en italique], lieu de l'édition, maison d'édition (collection) [entre parenthèses], année de publication, pagination [page de début - page de fin].

Exemple

MAUREL, Anne, « Du côté de l'œuvre. I. La critique structurale », dans *La critique*, Paris, Hachette Supérieur (Coll. Contours littéraires), 1995, p. 63-85.

Poème (chanson, conte, etc.)

Auteur [NOM, Prénom], « Titre du poème » [entre guillemets], dans *Titre et sous-titre du recueil* [en italique], lieu de l'édition, maison d'édition (collection) [entre parenthèses], année de publication, pagination [page de début - page de fin].

Exemple

THIBAUT, Louis-Jean, « Dans l'énigme tu le connais », dans *La nuit sans contours*, Montréal, Éditions du Noroît, 2000, p. 12.

Chapitre d'ouvrage collectif

Auteur [NOM, Prénom], « Titre et sous-titre du chapitre » [entre guillemets], dans Nom du directeur [Prénom NOM] [dir.], *Titre et sous-titre du livre* [en italique], lieu de l'édition, maison d'édition (collection) [entre parenthèses], année de publication, pagination [page de début - page de fin].

Exemple

BERGOUNIOUX, Pierre, « L'invention du présent », dans Matteo MAJORANO [dir.], *Le goût du roman*, Bari (Italie), Edizioni B. A. Graphis (Marges critiques), 2002, p. 47-52.

Dossier de revue

Nom du directeur [NOM, Prénom] [dir.], dossier « Titre du dossier » [entre guillemets], dans *Titre du périodique* [en italique], volumaison [en chiffres romains] [s'il y a lieu], tome [en chiffres arabes] [s'il y a lieu], numéro [en chiffres arabes] [s'il y a lieu], (date) [entre parenthèses], pagination [page de début - page de fin].

Exemple

BONENFANT, Luc [dir.], dossier « Les bibliothèques médiévales du XIX^e siècle », dans *Études littéraires*, vol. XXXVII, n° 2 (printemps 2006), p. 7-167.

Quelques considérations générales

1. Auteur

Dans une référence donnée **en bibliographie**, laquelle apparaît généralement en fin de document, le **nom de l'auteur précède son prénom** et les deux sont séparés par une virgule. Pour bien différencier le nom du prénom, le NOM sera écrit en MAJUSCULE ou en PETITE CAPITALE.

➡ Dans une référence donnée dans une note **en bas de page**, le **prénom vient avant le nom**. Il n'est pas nécessaire de mettre le nom en MAJUSCULE ou en Petite capitale lorsque la référence apparaît en bas de page mais cela n'est pas fautif.

(Voir aussi « Quelques variantes et cas de figure », p. 7-8.)

2. Titre et sous-titre

Titre de monographie

Les titres et les sous-titres des monographies et des périodiques doivent être mis en *italique*.

Titre d'article ou de partie de monographie

Les titres des articles, des poèmes, des chansons, des contes, des chapitres ou des parties d'ouvrages doivent être mis entre guillemets français, à double chevron « ».

VIGNEAULT, Robert, « Notes et documents. Saint-Denys Garneau mis à jour », dans *Études françaises*, vol. VII, n° 4 (novembre 1971), p. 389-397.

➡ Si le titre d'un article ou d'une partie de monographie contient le titre d'une monographie ou d'un périodique, ce dernier titre sera en italique.

VIGNEAULT, Robert, « *Lettres à ses amis*, de Hector de Saint-Denys Garneau », dans Maurice Lemire [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec : tome III 1940-1959*, Montréal, Fides, 1982, p. 568-572.

➡ Si le titre d'un article ou d'une partie de monographie contient le titre d'un article ou d'une partie de monographie, ce dernier titre sera entre guillemets anglais " ".

Exemple fictif : Anonyme, « Les jeux de l'espace dans "Accompagnement" de Saint-Denys Garneau », dans *Protée*, n° 4 (printemps 1992), p. 14-23.

➡ Si le titre d'une monographie contient le titre d'une autre monographie, ce dernier titre sera en romain (c'est-à-dire sans italique).

BOIVIN, Aurélien, *Pour une lecture du roman québécois. De Maria Chapdelaine à Volkswagen blues*, Québec, Nuit blanche éditeur (Littérature(s)), 1996, 365 p.

La majuscule dans le titre

Une majuscule doit être mise au premier mot du titre, qu'il soit un article, un adjectif, un substantif, un verbe, *etc.*

La montagne secrète
Présence de la critique
Nouvelle revue canadienne

Les titres et sous-titres en anglais

Les titres en anglais prennent la majuscule pour tous les noms, propres ou communs, adverbes, verbes, déverbaux et adjectifs ; pour les titres en allemand, la syntaxe requiert la majuscule pour tous les noms communs.

The French Review
Études canadiennes / Canadian Studies

Le lien du titre à son sous-titre

On sépare le titre du sous-titre soit par un point, soit par les deux-points. Si on choisit le point, le premier mot du sous-titre prendra la majuscule, comme dans une phrase. Si le titre et le sous-titre sont, sur la couverture ou sur la page de titre, séparés par une ponctuation ou par un « ou », on reproduira tel quel le titre et son sous-titre.

ROY, Gabrielle, *Ma chère petite sœur. Lettres à Bernadette 1943-1970*, édition préparée par François Ricard, Montréal, Boréal, 1988, 259 p.

3. Responsable de l'édition ou l'éditeur scientifique

Si l'édition a été préparée (annotée, commentée, traduite, compilée, *etc.*) par une personne autre que l'auteur lui-même, on indique le type de travail éditorial effectué, le prénom et le nom de cet éditeur scientifique après le titre.

DESSAULLES, Henriette, *Journal*, édition critique établie par Jean-Louis Major, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (Bibliothèque du Nouveau Monde), 1989, 669 p.

MANGUEL, Alberto, « Lectures interdites », dans *Une histoire de la lecture*, essai traduit de l'anglais par Christine Le Bœuf, Arles / Montréal, Actes Sud / Leméac, 1998, p. 329-341.

4. Lieu de publication (pour les monographies seulement)

Il s'agit de la ville, et non du pays, où est situé le siège social de la maison d'édition. Cette information apparaît généralement sur l'une des pages de garde, au début de l'ouvrage. Il est important de ne pas confondre ce lieu d'édition avec celui de l'imprimeur, dont l'adresse apparaît généralement à la fin de l'ouvrage. On n'indique pas le lieu pour les articles de périodiques, à moins que le protocole ne le précise.

On indique le lieu après le titre, ou après la description du travail éditorial s'il y a lieu. Au besoin, dans le cas de villes moins connues, on indiquera le pays entre parenthèses, après la ville.

5. Maison d'édition (pour les monographies seulement)

Le nom de la maison d'édition suit la mention du lieu et les deux sont séparés par une virgule. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la mention « éditions » ou « éditeurs » devant le nom de la maison d'édition à moins que cette mention ne fasse partie du nom. Le nom de la maison d'édition apparaît généralement sur la couverture du livre et sur la page de titre. Encore une fois, il ne faut pas confondre le nom de la maison d'édition avec celui de l'imprimeur.

6. Collection (pour les monographies seulement)

On indique le nom de la collection entre parenthèses et immédiatement (sans virgule) après celui de la maison d'édition. On emploie l'abréviation « Coll. » devant le titre de la collection seulement si le mot « collection » fait partie de ce titre de collection. Le nom de la collection apparaît généralement sur la couverture, mais on peut aussi le trouver sur l'une des pages de titre.

RICARD, François, *Introduction à l'œuvre de Gabrielle Roy (1945-1975)*, Québec, Éditions Nota bene (Coll. Visées critiques), 2001, 198 p.

TADIÉ, Jean-Yves, *La critique au XX^e siècle*, Paris, Pierre Belfond (Les dossiers Belfond), 1990, 318 p.

7. Date de publication

Pour les monographies et parties de monographies (année seulement)

La date qui doit apparaître dans l'adresse bibliographique est celle de l'achèvement d'imprimerie qui est généralement indiquée à la fin de la monographie. Il est important de ne pas confondre cette date avec celle du copyright. On indique l'année seulement.

Pour les articles de périodiques

La date est une précision de la volumaison, de la tomaison ou du numéro du périodique. On l'indique généralement entre parenthèses immédiatement (sans virgule) à la suite du numéro du volume, du tome ou du périodique. La date de publication des articles de périodiques se compose, selon les cas, du jour, du mois ou de la saison et de l'année de publication.

JOLY, Raymond, « La haine du philosophe. Notes pour une lecture psychanalytique du *Triomphe de l'Amour* », dans *Études littéraires*, vol. XXIV, n° 1 (été 1991), p. 51-62.

➡ S'il n'y a pas de mention de volumaison, de tomaison ou de numéro de périodique, la date peut tout simplement suivre le titre du périodique.

MARCOTTE, Gilles, « Vie et mort de quelqu'un », dans *Le devoir*, 13 mars 1954, p. 6.

8. Pagination

Pour les monographies : le nombre de pages

Même s'il est de moins en moins d'usage d'indiquer le nombre de pages d'une monographie, on prendra encore soin de le préciser à la fin de la référence. Cette information peut s'avérer utile pour évaluer l'ampleur d'une source.

GODBOUT, Jacques, *L'écrivain de province*, Paris, Seuil (Fiction & Cie), 1991, 309 p.

Pour les périodiques et les parties de monographies : le numéro des pages de début et de fin

L'indication des numéros de pages est essentielle dans le cas des articles de périodiques et des parties de monographies. Dans ce cas, on indique le numéro de la page du début et celui de la page de la fin de l'article ou de la partie de la monographie, du poème, du conte, de la chanson, *etc.* ; on sépare les deux numéros par un trait d'union et on les fait précéder par l'abréviation « p. ».

BAUDELAIRE, Charles, « L'invitation au voyage », dans *Les fleurs du mal*, texte présenté, établi et annoté par Claude Pichois, Paris, Gallimard (Poésie), 1988, p. 83-84.

Quelques variantes et cas de figure

1. Auteur unique

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, responsable de l'édition le cas échéant, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

FERRON, Jacques, *L'amélanchier*, édition préparée par Pierre Cantin, Marie Ferron et Paul Lewis, Montréal, vlb éditeur (Courant), 1987, 207 p.

MARIN, Louis, *Le portrait du roi*, Paris, Éditions de Minuit (Le sens commun), 1981, 300 p.

2. Auteurs multiples

2.1 Dans le cas de deux auteurs

NOM, Prénom et Prénom NOM, *Titre de l'ouvrage*, responsable de l'édition le cas échéant, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

MAILHOT, Laurent et Pierre NEPVEU, *La poésie québécoise. Anthologie*, Montréal, Typo (Poésie), 1998, 642 p.

□

➡ Règle générale, on respecte l'ordre d'apparition des noms tel qu'il est indiqué sur la page couverture ou sur la page de titre.

➡ □ Le premier auteur et le second sont séparés par « et ».

☛ □ Le NOM et le prénom du premier auteur sont séparés par une virgule. Le prénom et le NOM du second auteur se suivent sans virgule car ils ne sont pas inversés.

2.2 Dans le cas de trois auteurs

NOM, Prénom, Prénom NOM et Prénom NOM, *Titre de l'ouvrage*, responsable de l'édition le cas échéant, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, 1364 p.

GUÉNETTE, Louise, François LÉPINE et Renée Lise ROY, *Le français tout compris. Guide d'autocorrection du français écrit*, Saint-Laurent, Éditions du renouveau pédagogique, 1995, 114 p.

☛ Règle générale, on respecte l'ordre d'apparition des noms tel qu'il est indiqué sur la page couverture ou sur la page de titre.

☛ Le premier auteur et le deuxième sont séparés par une virgule; le deuxième et le troisième, par « et ».

☛ Le NOM et le prénom du premier auteur sont séparés par une virgule. Le prénom et le NOM des deuxième et troisième auteurs ne sont pas séparés par des virgules car ils ne sont pas inversés.

2.3 Dans le cas de plus de trois auteurs

NOM, Prénom, Prénom NOM, Prénom NOM, *et al.*, *Titre de l'ouvrage*, responsable de l'édition le cas échéant, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

ANDRÉ, Valérie, Paul ARON, Manuel COUVREUR, *et al.*, *Intus et in cute. Mélanges offerts en l'honneur de Raymond Trousson*, Paris, Librairie Honoré Champion, 2000.

☛ Règle générale, on respecte l'ordre d'apparition des noms tel qu'il est indiqué sur la page couverture ou sur la page de titre. Les règles de présentation des NOMS et des prénoms sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans le cas de trois auteurs.

☛ *et al.* ou *et alii* (« et d'autres ») permet d'indiquer qu'aux trois premiers auteurs mentionnés s'ajoutent d'autres auteurs qui ont collaboré à l'ouvrage ou à l'article répertorié.

☛ *et al.* et *et alii* sont en italique.

☛ Toutes les règles concernant les auteurs multiples s'appliquent aussi aux articles de périodiques et aux parties de monographies.

3. Publication sous la direction de [citer un ouvrage collectif]

On suit la règle pour les monographies et on ajoute [dir.] après le prénom du directeur unique, ou après le NOM du dernier directeur pour un ouvrage à directeurs multiples. On entend par directeur la personne qui a dirigé un ouvrage scientifique auquel ont contribué d'autres auteurs.

NOM, Prénom [dir.], *Titre de l'ouvrage*, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

ou

NOM, Prénom et Prénom NOM [dir.], *Titre de l'ouvrage*, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

DUMONT, François [dir.], *La pensée composée. Formes du recueil et constitution de l'essai québécois*, Québec, Éditions Nota bene (Les Cahiers du CRELIQ), 1999, 287 p.

LEMIRE, Maurice et Denis SAINT-JACQUES [dir.], *La vie littéraire au Québec : tome IV, 1870-1894. « Je me souviens »*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 669 p.

➤ La présence d'un ou de plusieurs directeurs apparaît généralement sur la couverture ou sur la page de titre, avec la mention « sous la direction de ».

➤ Les règles de présentation des NOMS et des prénoms des directeurs multiples sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans le cas des auteurs multiples (voir plus haut).

➤ [dir.] est indiqué entre crochets.

4. Édition critique (ou scientifique)

Dans le cas des éditions critiques (ou scientifiques), le nom des éditeurs scientifiques apparaît après le titre et après la mention du travail éditorial.

AQUIN, Hubert, *Mélanges littéraires*, édition critique établie par Claude Lamy et Jacinthe Martel, Montréal, Bibliothèque québécoise (Littérature), 1995, 2 vol.

➤ Règle générale, on respecte l'ordre d'apparition des noms des éditeurs scientifiques tel qu'il est indiqué sur la page couverture ou sur la page de titre.

5. Édition augmentée, revue, mise à jour, etc.

5.1 Par l'auteur

Dans le cas d'une édition augmentée, refondue, mise à jour, etc. par l'auteur, la description du travail éditorial apparaît après le titre.

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, type de travail éditorial, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages.

LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Éditions du Seuil (Points Essais), 1996, 382 p.

➤ La description éditoriale apparaît généralement sur la page couverture ou sur la page de titre. Lorsque le quantième de l'édition est connu, on l'indique avant la description du travail éditorial (exemple : 3^e édition revue et corrigée).

5.2 Par quelqu'un d'autre que l'auteur

Dans le cas des éditions augmentées, refondues, mises à jour, *etc.* par quelqu'un d'autre que l'auteur, le(s) nom(s) de celui (ceux) qui a (ont) préparé l'édition apparaît(aissent) après le titre et la description du travail éditorial.

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, type de travail éditorial par Prénom Nom du responsable de l'édition, lieu, maison d'édition (collection), date, nombre de pages

COLPRON, Gilles, *Le Colpron. Le nouveau dictionnaire des anglicismes*, édition augmentée, mise à jour et refondue par Constance Forest et Louis Forest, Montréal, Beauchemin, 1994, 289 p.

➤ Règle générale, on respecte l'ordre d'apparition des noms des éditeurs scientifiques tel qu'il est indiqué sur la page couverture ou sur la page de titre.

➤ Lorsque le quantième de l'édition est connu, on l'indique avant la description du travail éditorial.

HANSE, Joseph, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, troisième édition établie d'après les notes de l'auteur avec la collaboration scientifique de Daniel Blampain, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 1994, 983 p.

6. Référence d'un article d'encyclopédie ou de dictionnaire encyclopédique

Lorsque des articles de dictionnaires ou d'encyclopédie sont signés, il importe de faire référence à l'article et à son rédacteur, à la façon d'un ouvrage collectif.

NOM, Prénom [du ou des signataire(s) de l'article], « Titre de l'article », dans Prénom Nom [dir.], *Titre de l'ouvrage* : tome [chiffres romains], *Sous-titre du tome* [en italique], lieu, maison d'édition, année, p. [du début et de fin de l'article].

DION, Robert, « *La littérature et le reste*, lettres d'André Brochu et Gilles Marcotte », dans Gilles Dorion [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* : tome VI, 1976-1980, Montréal, Fides, 1994, p. 472-474.

➤ Pour citer une entrée d'encyclopédie en ligne, reportez-vous au point 10.2.

7. Référence d'un article provenant d'un dossier de presse

On commence par donner la référence de l'article lui-même, puis on indique qu'il provient d'un dossier de presse.

NOM, Prénom [du signataire de l'article], « Titre de l'article », dans *Titre du périodique*, vol. [chiffres romains], t. [chiffres arabes], n° [chiffres arabes] (date), p. [de début et de fin de l'article]. [On ajoute à la fin de la référence, et entre crochets : Article consulté dans Prénom Nom [du compilateur de la revue de presse] [compil.], *Titre de la revue de presse*, lieu, maison d'édition (collection), numéro des pages de début et de fin de l'article à l'intérieur de la revue de presse.]

PERREAULT, Luc, « *Bonheur d'occasion*. La pudeur retrouvée », dans *La presse* (3 septembre 1983), p. B-16. [Article consulté dans Claude Pelletier [compil.], *Gabrielle Roy II : dossier de presse (1946-1985)*, Sherbrooke, Bibliothèque du Séminaire de Sherbrooke, 1986, [s. p.]].

➤ L'indication [compil.] signifie « compilateur ». Le compilateur d'une série de textes est traité, dans les références bibliographiques, comme un directeur, c'est-à-dire qu'on indique sa fonction entre crochets.

➤ Dans l'exemple donné ici, le numéro des pages de début et de fin de l'article à l'intérieur de la revue de presse n'apparaissent pas puisque le dossier n'est pas paginé. Dans un tel cas, on indique l'absence de pagination par l'abréviation [s.p.] entre crochets.

➤ Il est toujours préférable de retourner à la source première, c'est-à-dire au périodique lui-même. On n'emploie le dossier de presse que si l'article n'est pas accessible autrement.

8. Référence d'un mémoire ou d'une thèse

NOM, Prénom [de l'auteur du mémoire ou de la thèse], « Titre du mémoire ou de la thèse » [entre guillemets], mémoire de maîtrise (ou thèse de doctorat) et nom du programme, lieu de l'université où le mémoire (la thèse) a été déposé(e), nom de l'université, année du dépôt, nombre de feuillets.

SAVARD, Simon, « Le théâtre à Saint-Hyacinthe de 1850 à 1900 », mémoire de maîtrise en études québécoises, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1983, 360 f.

➤ Le titre du mémoire ou de la thèse est entre guillemets car ce type d'ouvrage n'est pas considéré comme une œuvre éditée. Pour cette même raison, on indique le nombre de feuillets (f.) et non le nombre de pages (p.).

➤ Si le titre du mémoire ou de la thèse contient le titre d'une monographie ou d'un périodique, ce dernier titre sera en italique.

CARRIER, Anne, « Françoise, pseudonyme de Robertine Barry : édition critique des *Chroniques du lundi*, 1891-1895 », thèse de doctorat en littérature québécoise, Québec, Université Laval, 1988, 604 f.

9. Référence d'un programme d'une pièce de théâtre

Il est possible de référer aux programmes des pièces ou cahiers pédagogiques produits par les compagnies théâtrales. Il reste toutefois difficile d'offrir un modèle unique, comme les paramètres sont très variables. Il importe de garder en tête l'esprit du protocole, qui est de rédiger une référence de façon fidèle (par rapport à l'objet) et uniforme (par rapport aux autres références).

NOM, Prénom [du rédacteur du document, si connu], « Titre du document », lieu d'attache de la compagnie, nom de la compagnie théâtrale (ou de la salle), année, nombre de feuillets.

HUOT, Marie-Ève, « Les cahiers de la Bordée : *Les feluettes ou la répétition d'un drame romantique* », Québec, Le théâtre de la Bordée, 2004, 32 f.

➤ Le titre du programme ou du cahier est entre guillemets car ce type d'ouvrage n'est pas considéré comme une œuvre éditée. Pour cette même raison, on indique le nombre de feuillets (f.) et non le nombre de pages (p.).

➤ Il est possible de citer un texte précis à l'intérieur du document ; il faut citer le titre du texte entre guillemets, ajouter la mention « dans » (pour montrer le rapport d'inclusion du premier titre dans le second) et indiquer les numéros de feuillets.

HUOT, Marie-Ève, « Comment se fabrique un spectacle de théâtre ? », dans « Les cahiers de la Bordée : *Les feluettes ou la répétition d'un drame romantique* », Québec, Le théâtre de la Bordée, 2004, f. 21-24.

10. Référence d'un document électronique

10.1 Dans le cas d'un site Internet

NOM, Prénom [des auteurs du document, lorsque ces noms sont connus ou NOM COLLECTIF s'il s'agit d'un centre de recherche, d'un organisme, d'un ministère, etc.], *Titre de la page d'accueil*, [type de support, par exemple : en ligne, CD-ROM]. adresse url [l'adresse du site, par exemple : <http://www.>] [Date de consultation].

COPPENS, Patrick, *Gaston Miron*, [en ligne]. <http://www.total.net/~sito/viron.html> [Site consulté le 17 août 2000].

LEJEUNE, Philippe, *Autopact*, [en ligne]. <http://worldserver.oleane.com/autopact/> [Site consulté le 1 septembre 2001].

➤ Le type de support est entre crochets [].

➤ Si, pour une question de mise en page, vous devez segmenter l'adresse électronique d'un site, toujours le faire après une barre oblique (/).

➤ Si on copie l'adresse d'un site Internet à partir du navigateur pour la coller dans la référence, il faut prendre soin de désactiver le lien hypertexte qui pourrait avoir été activé de façon automatique.

10.2 Dans le cas d'une ressource Internet qui fait partie d'un site, le modèle ressemblera à celui qui a été utilisé pour citer un article de périodique ou une partie d'une monographie :

NOM, Prénom [de l'auteur ou NOM de l'organisme], « Titre de la ressource », dans Auteur [collectif ou individuel du site qui contient la ressource], *Titre de la page d'accueil* [du site qui contient la ressource], [type de support]. adresse url [Date de consultation].

AUDET, René, « La fiction à l'essai », dans Groupe de recherche Fabula, *Fabula, théories de la fiction littéraire*, [en ligne]. <http://www.fabula.org/forum/colloque99/215.php> [Texte consulté le 18 octobre 2000].

CARON, Rosaire, « Comment citer un document électronique ? », dans Bibliothèque de l'Université Laval, *Site de la Bibliothèque de l'Université Laval*, [en ligne]. <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html> [Texte consulté le 6 juillet 2001].

CLÉMENT, Jean, « Cyberlittérature », dans Encyclopædia Universalis, *Universalis.fr, le portail de la connaissance*, [en ligne]. <http://www.universalis.fr/corpus2-encyclopedie/117/18556/C010047/encyclopedie/CYBERLITTERATURE.htm> [Texte consulté le 19 juin 2007].

➤ Le type de support est entre crochets [].

➤ Si, pour une question de mise en page, vous devez segmenter l'adresse électronique d'un site, toujours le faire après une barre oblique (/).

➤ Si on copie l'adresse d'un site Internet à partir du navigateur pour la coller dans la référence, il faut prendre soin de désactiver le lien hypertexte qui pourrait avoir été activé de façon automatique.

11. Référence d'une source manuscrite

Pour la mention des manuscrits littéraires, il faut donner le nom et le prénom de l'auteur s'il est connu, le titre du manuscrit, s'il y a lieu, ainsi que le nom de la bibliothèque (du centre, de l'institut, etc.) où le manuscrit est conservé, son lieu entre parenthèses, le fonds auquel il est versé, la cote et éventuellement le foliotage lorsque le manuscrit est joint à d'autres dans une même liasse ou un même volume. L'usage veut que *manuscrit* soit abrégé par le sigle ms. ou mss., lorsqu'il s'agit de plusieurs manuscrits. Il est d'usage de placer les références à des sources manuscrites en une section particulière au sein de la première section de la bibliographie, s'ils appartiennent aux documents du corpus. Sinon, ils sont versés dans une section particulière au sein de la section des études critiques.

Recueil de devises, figures et sentences données à Marie de La Tour, duchesse de la Trémoille, Bibliothèque de l'Arsenal (Paris), ms. 5217.

CHAPELAIN, Jean, *Dialogue de la gloire à madame la marquise de Rambouillet*, Bibliothèque nationale de France (Paris), Fonds français, ms. 12848.

Recueil de poésies de divers auteurs du XVII^e siècle, Bibliothèque nationale de France, Fonds français, ms. 19142, f° 1-17 v°.

Autres considérations importantes

➤ Ne pas oublier les virgules entre les éléments quand elles sont nécessaires (par exemple, entre le NOM et le prénom de l'auteur.

➤ Ne pas oublier le point final à la fin de la référence.

➤ Ne jamais introduire d'erreurs dans les références ; une adresse électronique erronée ne vaut rien ; *idem.* pour tout mauvais numéro de volume ou de tome (votre lecteur perdra un temps fou à chercher l'article dans le vol. XVIII que vous avez indiqué en référence alors qu'il s'agissait du vol. XXIII).

➤ S'assurer que le numéro de volume n'est pas celui du tome ou du numéro, ou vice-versa (vol. III, n° 37 n'indique pas la même source que vol. XXXVII, n° 3).

➤ Dans le cas d'une bibliographie qui contient peu de références, il n'est pas nécessaire, et il est même superflu, de fractionner la bibliographie en sections. On prévoira quand même, le cas échéant, des sections particulières pour les manuscrits et les documents audiovisuels.

➤ Dans le cas de travaux plus importants, comme un mémoire ou une thèse, il peut être utile de diviser la bibliographie selon les types de documents utilisés. Le **modèle de bibliographie** le plus souvent rencontré est le suivant :

I. ŒUVRES À L'ÉTUDE

- a. Sources manuscrites
- b. Monographies
- c. Articles et parties de monographies
- d. Documents électroniques / audiovisuels

II. ÉTUDES

- a. Sources manuscrites
- b. Monographies [ainsi que les mémoires et les thèses]
- c. Articles et parties de monographies
- d. Documents électroniques / audiovisuels

➤ Il n'est pas d'usage de mentionner en bibliographie les usuels les plus courants comme *Le bon usage* de Maurice Grevisse, *Le petit Robert* ou *Le petit Larousse*, à moins que le travail ne propose, par exemple, l'analyse d'une définition particulière extraite d'un dictionnaire.

➤ Enfin, une bibliographie n'est pas une œuvre de fiction ; aussi n'invente-t-on rien. Si on ne connaît pas la date, l'éditeur ou le lieu d'édition d'un ouvrage, et qu'une vérification dans les catalogues des bibliothèques n'a rien révélé, on indiquera entre crochets [s. d.] (pour sans date), [s. é.] (pour sans éditeur), [s. l.] (pour sans lieu), [s.l.n.é.] (pour sans lieu ni éditeur), [s.l.n.d.] (pour sans lieu ni date) ou encore [s.é.n.d.] (pour sans éditeur ni date).

Ordre des références dans une bibliographie en fin de document

Règle générale, on suit l'ordre alphabétique des NOMS des auteurs, comme dans l'exemple suivant :

Bibliographie

- BEAUD, Michel et Daniel LATOUCHE, *L'art de la thèse*, Montréal, Boréal, 1988, 168 p.
- BERNARD, Jacqueline, *Français. Méthodologie pratique du résumé et de la synthèse de documents*, Paris, Hatier (PrepaBTS), 1995, 191 p.
- BOISSONNEAULT, Pierre, Roger FAFARD et Vital GADBOIS, *La dissertation. Outil de pensée, outil de communication*, Sainte-Julie, Éditions La lignée, 1980, 225 p.
- BRUNEL, Pierre, *La dissertation de littérature générale et comparée*, Paris, Armand Colin (U), 1996, 228 p.
- CHEVREL, Yves, *L'étudiant-chercheur en littérature. Guide pratique*, Paris, Hachette Supérieur (Hachette Université, Littérature), 1992, 159 p.
- GARNEAU, Jacques, *Pour réussir l'épreuve uniforme de français. La dissertation critique*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1997, 107 p.
- GOULET, Liliane, *Cahier de méthodologie*, 4^e édition, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1985, 217 p.
- JACOPIN, Paul-Olivier, *Le commentaire composé. Méthodologie et application*, Paris, Dunod (Lettres Sup), 1998, 134 p.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Toronto, Oxford University Press, 1989, 227 p.
- MALO, Marie, *Guide de la communication écrite au cégep, à l'université et en entreprise*, Montréal, Québec/Amérique, 1996, 322 p.
- PAPPE, Jean et Daniel ROCHE, *La dissertation littéraire*, Paris, Nathan (Lettres 128), 1995, 127 p.
- PREISS, Axel, *La dissertation littéraire*, Paris, Armand Colin (Cursus), 1998, 186 p.
- REBOUL, Olivier, *La rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 125 p.
- SANSFAÇON, André, *La dissertation historique. Guide d'élaboration et de rédaction*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval (Méthodes des Sciences Humaines), 2000, 222 p.
- SIMARD, Jean-Paul, *Guide du savoir-écrire*, Montréal, Éditions Ville-Marie et Éditions de l'homme, 1984, 528 p.
- TREMBLAY, Robert, *L'écritoire*, Montréal, Mc Graw-Hill éditeurs, 1991, 189 p.
- TREMBLAY, Robert, *Savoir faire. Précis de méthodologie pratique*, 2^e édition, Montréal / Toronto, Chenelière /Mc Graw-Hill, 1994, 321 p.

➤ Dans le cas de deux ou plusieurs textes d'un même auteur, il faut suivre l'ordre alphabétique des titres ou, si cela est précisé dans le protocole, l'ordre chronologique.

Ordre alphabétique	Ordre chronologique
VADEBONCŒUR, Pierre, « Instants du verbe », dans <i>Les deux royaumes</i> , Montréal, l'Hexagone, 1978, p. 118-124.	VADEBONCŒUR, Pierre, « Instants du verbe », dans <i>Les deux royaumes</i> , Montréal, l'Hexagone, 1978, p. 118-124.
VIGNEAULT, Robert, « <u>L</u> ettres à	VIGNEAULT, Robert, « Notes et

ses amis, de Hector de Saint-Denys Garneau », dans Maurice Lemire [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* : tome III 1940-1959, Montréal, Fides, 1982, p. 568-572.

VIGNEAULT, Robert, « **N**otes et documents. Saint-Denys Garneau mis à jour », dans *Études françaises*, vol. VII, n° 4 (novembre 1971), p. 389-397.

WYCZYNSKI, Paul, François GALLAYS et Sylvain SIMARD [dir.], *L'essai et la prose d'idées au Québec*, Montréal, Fides (Archives des lettres canadiennes), 1985, 921 p.

documents. Saint-Denys Garneau mis à jour », dans *Études françaises*, vol. VII, n° 4 (novembre **1971**), p. 389-397.

VIGNEAULT, Robert, « *Lettres à ses amis*, de Hector de Saint-Denys Garneau », dans Maurice Lemire [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* : tome III 1940-1959, Montréal, Fides, **1982**, p. 568-572.

WYCZYNSKI, Paul, François GALLAYS et Sylvain SIMARD [dir.], *L'essai et la prose d'idées au Québec*, Montréal, Fides (Archives des lettres canadiennes), 1985, 921 p.

II. LES CITATIONS

La citation est soit un emprunt textuel à un ou plusieurs auteurs, soit un emprunt d'idées. Dans un cas comme dans l'autre, la citation doit se justifier dans le corps du texte. On l'utilisera soit pour donner le texte à l'appui de l'analyse exposée, soit pour enrichir ou soutenir la réflexion par un texte autorisé ou la synthèse qui en est faite à l'occasion d'une citation d'idées. Lorsqu'on utilise une citation textuelle ou d'idée, on doit en indiquer la source en donnant, en bas de page, la référence du texte-source¹.

1. La citation textuelle

La citation textuelle reprend mot pour mot un extrait de texte plus ou moins long. Ici se posent divers problèmes qui, pour être pluriels, sont loin d'être insurmontables.

1.1. Insertion de la citation

Une citation doit toujours être justifiée et elle ne doit en rien rompre la cohérence logique et syntaxique de l'énoncé. Aussi faut-il veiller à l'amener dans le respect de la pertinence argumentative et dans celui de la cohérence syntaxique du texte qui l'encadre, ce qui peut rendre nécessaires certaines modifications du texte cité. Ces modifications, qui doivent être indiquées entre crochets [], ont généralement pour but de restaurer la concordance des modes et des temps, de respecter les référents pronominaux ou encore d'abrégé la citation.

Extrait de *Jacques le fataliste*

JACQUES. – Mon maître, on ne sait de quoi se réjouir, ni de quoi s'affliger dans la vie. Le bien amène le mal, le mal amène le bien. Nous marchons dans la nuit au-dessous de ce qui est écrit là haut, également insensés dans nos souhaits, dans notre joie et dans notre affliction.

Insertion de l'extrait dans le texte d'analyse

Comme dans *L'entretien avec la maréchale de **** ou, de manière plus médiate, dans *Le neveu de Rameau*, Diderot interroge, fidèle en cela à la grande question des Lumières, le rapport de la vertu au bonheur au travers cette fois-ci de la voix qu'il prête à son personnage éponyme dans *Jacques le fataliste* ; la naïveté toute en vraisemblance du valet pose de la manière la plus simple et la plus efficace les interrogations dont le philosophe ne se départira plus :

[...] on ne sait de quoi se réjouir, ni de quoi s'affliger dans la vie. Le bien amène le mal, le mal amène le bien. Nous marchons dans la nuit au-dessous de ce qui est écrit là haut, également insensés dans nos souhaits, dans notre joie et dans notre affliction².

¹ Voir la section suivante sur « Les notes de bas de page ou de fin de document ».

² Normalement, la référence complète de l'ouvrage devrait apparaître en note de bas de page.

Insertion dans le texte d'analyse

Extrait de
*L'entretien avec la maréchale de ****

DIDEROT. – Pour moi, je mets à fonds perdu.

Qu'y a-t-il à gagner pour un athée à faire le bien ? Il n'en aura pas les dividendes au paradis auquel il ne croit pas. C'est l'interrogation lancinante de la maréchale et le danger social de l'athéisme, *école des vices* pour ses détracteurs au nom du fait que Dieu n'est plus là pour récompenser les justes et terrifier les méchants par son Jugement dernier. La réponse de Diderot est absurde, à la manière de la marquise Du Deffand, l'amie de Voltaire, et ne vaut que pour lui-même finalement lorsqu'il se défend de faire le bien en « met[tant] à fonds perdu » toutes ses actions vertueuses ou bonnes³.

➤ Les crochets [] peuvent aussi servir à intégrer des ajouts qui éclaircissent la citation intégrée au texte. Mais en aucun cas ce procédé ne doit servir à tronquer et à dénaturer le texte donné en citation.

Éclaircissement : « Pour moi [Diderot], je mets à fonds perdu ».

Dénaturation : « Pour moi, je [ne] mets [plus] à fonds perdu ».

1.2 La citation textuelle courte

On entend par « **citation courte** », une citation de **trois lignes ou moins**. Elle est toujours intégrée dans le texte, sauf dans le cas où on cherche à détacher et à mettre en évidence un extrait de texte sur lequel porte l'analyse. Intégrée au texte, la citation est mise entre guillemets français « » (exemple 1) et l'usage des guillemets anglais n'est requis que pour marquer une citation qui serait incise au sein même d'une première citation (exemple 2).

Exemple 1

Il ne faudrait pas oublier, comme le disait Barthes, que « le texte seul ça n'existe pas : il y a *immédiatement* dans cette nouvelle, ce roman, ce poème que je lis, un supplément de sens, dont ni le dictionnaire ni la grammaire ne peuvent rendre compte¹. » Révéler un « supplément de sens », voilà donc ce qui caractériserait l'activité critique, y compris celle contenue dans l'exercice de la dissertation.

1 Roland Barthes, « Écrire la lecture », dans *Le bruissement de la langue*, Paris, Seuil (Points Essais), 1984, p. 35.

³ Normalement, la référence complète de l'ouvrage devrait apparaître en note de bas de page.

Exemple 2

Ce n'est que plus tard que se posera la question de la matérialité. Selon Italo Calvino, « [i]l faut attendre Mallarmé pour que le poète s'aperçoive que sa poésie advient " sur le vide papier que sa blancheur défend"¹. »

¹ Italo Calvino, « La plume à la première personne. Pour les dessins de Saul Steinberg », dans *La machine littérature*, Paris, Seuil (La librairie du XX^e siècle), 1993, p. 216.

1.2.1 La citation courte de vers

En général, si la citation ne comporte qu'un ou deux vers, elle reste intégrée au texte qui l'encadre ; elle se fait entre guillemets français « » et la barre oblique / signale le passage au second vers. Il faut respecter la majuscule initiale de chacun des vers.

Extrait de *Phèdre* de Racine :

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue ;
Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue.

Insertion de l'extrait

Ce qui distingue sans doute le plus Racine de ses devanciers comme de ses concurrents tient au fait d'avoir toujours veillé, même si la scénographie tragique demeura foncièrement stéréotypée et sommaire en son temps, à intégrer à la rhétorique des passions, l'éloquence du corps en une transparence du dit, du cœur et du visage, réunis pour la célébration de la confusion ou de la souffrance, comme il le fait en ces vers célèbres de *Phèdre* : « Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue ; / Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue⁴. »

1.3 La citation textuelle longue

La « **citation longue** » compte **plus de trois lignes**. Elle est signalée par une mise en retrait (à gauche et à droite) et une tabulation *ad hoc* (de un à deux centimètres de chaque côté). Elle est donnée en **interligne simple** et **sans guillemets** français. D'ordinaire, la citation textuelle longue est reproduite dans un caractère de un à deux points plus petit que celui employé dans le reste du texte. Voir plus haut l'exemple de l'extrait de *Jacques le fataliste* ou encore celui-ci :

⁴ Normalement, la référence complète de l'ouvrage devrait apparaître en note de bas de page.

L'analyse du sujet ne se résume pas à la stricte compréhension lexicale de son énoncé. Dès cette première étape de la dissertation, la démarche critique est engagée, car, comme le dit Pierre Brunel,

[c]omprendre le sujet, c'est poser le problème principal qu'il contient ou, du moins, celui sur lequel veut se concentrer l'attention. Cette opération préalable est la condition indispensable d'une véritable dissertation. Elle est indiscutablement délicate, difficile, et engage la réflexion et l'intelligence de chacun¹.

On ne saurait donc négliger cette étape qui conditionne tout le reste de l'exercice et sans laquelle l'élaboration d'une problématique pertinente deviendrait risquée.

1 Pierre Brunel, *La dissertation de littérature générale et comparée*, Paris, Armand Colin (U), 1996, p. 15.

1.3.1 La citation longue de vers

Pour les citations de **trois vers ou plus**, les mêmes préceptes que ceux de la citation longue en prose s'appliquent, avec le retour à la ligne pour chacun des vers. Si possible, on tente de conserver la même présentation que dans le texte d'origine.

Le tragique de *Bérénice* n'est pas sanglant, on le sait : aucun mort à la fin de la tragédie – c'était la gageure à laquelle s'était donné Racine. Mais s'il n'y a pas d'effusion de sang, la tragédie dit une mort symbolique, celle de mourir d'aimer lorsque l'union des amants est contrariée : le Sénat de Rome interdit le mariage de l'empereur Titus et de la reine de Palestine. C'est à elle que le poète donne le soin de dire cette mort par amour qui pour n'être pas scénique, se profile à l'horizon d'un imaginaire extra-scénique, le nôtre, lorsqu'elle reprend son amant venu lui donner les mandements cruels du Sénat et lui dire adieu, et qu'elle se méprend sans retour possible – c'est le tragique – sur les mots de Titus ; cette méprise, soupçonneuse sinon paranoïde, est le premier aiguillon de la mort :

Vous m'aimez, vous me le soutenez
Et cependant je pars, et vous me l'ordonnez !
Quoi ? dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes ?
Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes ?
Que me sert de ce cœur l'inutile retour⁵ ?

1.4 La ponctuation

Il convient de reproduire de façon exacte la ponctuation de l'extrait retenu pour la citation. Si cette ponctuation originale ne s'accorde pas à la syntaxe de la phrase où la citation s'insère, on pourra la modifier mais en prenant soin d'indiquer le changement à l'aide de crochets [].

⁵ Normalement, la référence complète de l'ouvrage devrait apparaître en note de bas de page.

➡ Si la citation **ne forme pas une phrase** à elle seule, le signe de ponctuation est placé **après** le guillemet fermant la citation.

Contrevenant à la doctrine classique qui légitime la littérature par sa fin d'instruction morale, les *Fables* de Jean de La Fontaine cherchent de manière ultime à plaire et à « amuser encor [son public] comme un enfant ».



➡ Si la citation **se termine par un point** et que cette citation **forme une phrase**, la ponctuation finale de la citation est placée **avant** le guillemet fermant la citation et elle tient lieu de ponctuation finale dans la phrase.

Contrevenant à la doctrine classique qui légitime la littérature par sa fin d'instruction morale, les *Fables* de Jean de La Fontaine cherchent de manière ultime à plaire et c'est la leçon finale du « Pouvoir des fables » : « Le monde est vieux, dit-on ; je le crois, cependant / Il le faut amuser encor comme un enfant. »



1.5 L'usage de [sic]

Il arrive parfois que l'extrait à citer contienne une erreur. Dans ce cas, on utilisera après l'erreur, et entre crochets [], le mot latin *sic* qui signifie « ainsi », ou, dans le cas présent, « c'est bien ainsi que se lit le texte cité ». [sic] sert à marquer dans la citation textuelle une faute de lexique, d'orthographe ou de syntaxe, ou encore une erreur typographique.

Extrait (fictif)

« Même si le cadre de la pratique a changé depuis leur promulgation, ces lois font encore du sens. »

Insertion de l'extrait

C'est ce que l'historien Passou semble proposer lorsqu'il affirme que « ces lois font encore du sens [sic]⁶. »

* « faire du sens » est un anglicisme (*to make sense*)

➡ On évitera d'employer le [sic] pour signaler son désaccord à l'égard d'une proposition ou d'un jugement ou encore pour porter un jugement dépréciatif sur le style ou le ton d'un l'auteur.

➡ Lorsqu'on trouve une coquille évidente dans un texte bien écrit et bien imprimé, on rectifie tacitement.

⁶ Normalement, la référence complète de l'ouvrage devrait apparaître en note de bas de page.

2. La citation d'idée

Par citation d'idée, il faut entendre la pensée, les conclusions, ou la synthèse qui peut en être faite d'un ou plusieurs auteurs et qui est exposée en des termes propres ou de manière plus ou moins allusive ; en ce dernier cas de variabilité, si l'allusion intègre des emprunts brefs textuels comme un concept ou une notion propre à l'auteur, ils seront marqués par l'*italique*, comme dans l'exemple qui sera donné ci-dessous ; pour la reprise d'un mot ou d'une courte expression, on les isolera entre guillemets français. Rappelons que comme les citations textuelles, les citations d'idée doivent être signalées par un appel de note qui renvoie à l'auteur ou aux auteurs dont la pensée est synthétisée.

Extrait des *Thèses sur la philosophie de l'histoire* de Walter Benjamin :

Il existe un tableau de Klee qui s'intitule *Angelus novus*. Il représente un ange qui semble avoir dessein de s'éloigner du lieu où il se tient immobile. Ses yeux sont écarquillés, sa bouche ouverte, ses ailes déployées. Tel est l'aspect que doit avoir nécessairement l'ange de l'histoire. Il a le visage tourné vers le passé. Où se présente à nous une chaîne d'événements, il ne voit qu'une seule et unique catastrophe, qui ne cesse d'amonceler ruines sur ruines et les jette à ses pieds. Il voudrait bien s'attarder, réveiller les morts et rassembler les vaincus. Mais du paradis souffle une tempête qui s'est prise dans ses ailes, si forte que l'ange ne les peut plus refermer. Cette tempête le pousse incessamment vers l'avenir auquel il tourne le dos, cependant que jusqu'au ciel devant lui s'accumulent les ruines. Cette tempête est ce que nous appelons progrès.

Insertion de l'extrait comme citation d'idée

Dans les années qui précèdent la seconde guerre mondiale, plusieurs penseurs, choqués des ravages de la Grande Guerre et alarmés des annonces lancinantes d'un nouveau conflit, remirent en cause, même pour ceux qui furent de fervents marxistes, le messianisme du progrès qu'ils partageaient paradoxalement avec le capitalisme dont la philosophie présente l'histoire comme une marche ascendante et continue vers un meilleur avenir. Parmi ces penseurs, c'est sans doute le philosophe juif allemand Walter Benjamin qui résuma le plus succinctement le contredit à cette double philosophie de l'histoire et pour mieux en marquer la fiction, il prit le genre allégorique de l'apologue : à partir d'un tableau de Paul Klee, il décrit la marche de l'histoire comme un chaos, sans linéarité, sans avancée ininterrompue, comme un jeu infini de *catastrophes* et surtout d'oubli, oubli de ceux que les communistes avaient appelés les « damnés de la terre », qui sont ici ceux de l'histoire, oublieuse et terrible en l'anéantissement des plus faibles au nom d'un chimérique progrès qui n'est que *tempête* qui courbe et asservit⁷.

⁷ Normalement, la référence complète de l'ouvrage de Benjamin devrait apparaître en note de bas de page.

III. LES NOTES DE BAS DE PAGE OU DE FIN DE DOCUMENT

Les logiciels offrent diverses possibilités pour la position des notes, en bas de page ou en fin de document ; de même ils permettent de caractériser les appels de notes. À la différence des notes de fin de document, surtout si ce dernier est long, les notes de bas de pages donnent au texte une plus grande lisibilité et en facilitent la lecture. Les appels de notes en chiffres romains sont généralement réservés pour l'annotation des parties liminaires des textes (avant-propos, préface, introduction philologique à une édition critique, *etc.*) ; les appels de notes marqués par les lettres successives de l'alphabet latin sont réservés pour indiquer les variantes du texte dans le cadre d'une édition critique.

1. La note de référence

Lorsque nous faisons des emprunts textuels ou d'idées, nous devons en indiquer la source et donner, en bas de page, la référence. La note de référence donne les indications précises qui permettent d'identifier clairement l'auteur, le texte et l'édition cités dans le cours de l'analyse. Il est à noter que les règles bibliographiques sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans le cadre d'une bibliographie **SAUF** que le prénom de l'auteur vient **avant** son nom.

➤ **L'appel de note se place toujours en exposant et avant toute ponctuation.**
On ne met pas l'exposant entre parenthèses ni entre crochets.

➤ Dans un travail universitaire, l'usage est de numéroter continûment du début à la fin plutôt que de recommencer à 1 à chaque page. Pour les mémoires, les thèse et les livres, on recommence à 1 au début de chaque chapitre ou partie.

➤ Quand il s'agit d'un emprunt textuel, il ne faut pas oublier d'indiquer **la page** ou **les pages** (et non la pagination complète de l'article) où se trouve cet extrait.

Comme l'écrivait d'ailleurs Aurélien Boivin : « Si Roy n'est pas une propagandiste, elle sait émouvoir son lecteur et lui faire prendre conscience de la misère et de la dégradation d'une population abandonnée, laissée-pour-compte¹. » Accorder à cette œuvre le pouvoir

¹ Aurélien Boivin, « *Bonheur d'occasion* », dans *Pour une lecture du roman québécois*. De Maria Chapdelaine à Volkswagen blues, Québec, Nuit blanche éditeur (Littérature(s)), 1996, p. 106.

➤ Dans le cas d'un emprunt d'idée, si une idée est développée non pas dans une partie mais dans l'ensemble d'un ouvrage, il n'est pas nécessaire — d'ailleurs, il serait difficile de le faire — de préciser les numéros des pages d'où elle est extraite Si son développement est limité à une partie de l'ouvrage ou tient à une page précise, on devra, au contraire, prendre soin d'indiquer la ou les pages où l'idée est rencontrée.

Reste à savoir maintenant s'il faut considérer *La détresse et l'enchantement* sur le même plan que l'œuvre fictionnelle de Gabrielle Roy. Gérard Genette dirait, et il l'a d'ailleurs déjà écrit à propos de l'autobiographie en général, que la littérature, loin d'être essentielle et constante comme celle régissant et s'appliquant d'office aux domaines de la fiction narrative et de l'énonciation lyrique, se montre plutôt précaire et conditionnelle dans le cas des écritures intimes¹. Ceci entendu, une manœuvre consistant à faire dialoguer tous

¹ Gérard Genette, *Fiction et diction*, Paris, Seuil (Poétique), 1991. Cette idée est particulièrement développée dans le chapitre « 3. Récit fictionnel, récit factuel », p. 65-93.

➤ Ne pas oublier l'appel de note au bout de l'idée empruntée.

1.1 Alléger les notes de référence

Il est permis et même souhaitable d'alléger les indications des notes dans le cas où une bibliographie exhaustive clôt le texte. Dans ce cas, on se contentera de mentionner le prénom et le nom de l'auteur, le titre du texte, la date, le vol. / le t., et la ou les pages. On peut aussi employer des sigles abrégatifs.

1.1.1 Sigles abrégatifs

Plusieurs sigles abrégatifs permettent d'alléger les notes :

- *op. cit.* (= *opere citato*, « dans l'ouvrage cité ») : permet de condenser la mention du **titre d'un livre** et de ses références lorsqu'il a déjà été cité dans une note antérieure.
- *loc. cit.* (= *loco citato*, « à l'endroit cité ») : permet de condenser la mention du **titre d'une partie** et de ses références lorsqu'il a déjà été cité dans une note antérieure.
- *art. cit.* (= *articulo citato*, « dans l'article cité ») : permet de condenser la mention du **titre d'un article** et de ses références, lorsqu'il a déjà été cité dans une note antérieure.
- *ibid.* (= *ibidem*, « là même, au même endroit ») : permet de ne pas retranscrire le prénom et le nom de l'auteur, le titre d'un livre, d'une partie, d'un article, d'un poème ou d'une chanson, et les références précises lorsque celles-ci viennent d'être données **dans la note qui précède immédiatement et que la pagination diffère**. Attention de ne pas user de ce sigle lorsque la note qui précède contient plus d'une référence : dans un pareil cas, on ne sait pas à quoi renvoie *ibid.*
- *id.* (= *idem*, « le même ») : permet de ne pas retranscrire le titre d'un livre, d'une partie, d'un article, d'un poème ou d'une chanson, et les références précises lorsque celles-ci viennent d'être données **dans la note qui précède immédiatement et que la pagination référée est identique**.

□□ L'usage de ces sigles est attendu dans le cadre d'un travail académique même s'il peut être la source de diverses confusions, notamment lorsque plusieurs titres d'un même auteur sont cités dans le texte. Pour éviter pareilles confusions, et même dans le cas où un seul et même texte d'un auteur est mentionné, il est fortement conseillé de reprendre les premiers mots du titre du livre, de la partie ou de l'article, lorsqu'il est synthétisé par les sigles *op. cit.*, *loc. cit.* et *art. cit.*

Première occurrence

Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1975, p. 234.

Nathalie Dauvois, « Énonciation lyrique, énonciation tragique dans *Saül le Furieux* », dans *Littératures*, n° 39 (automne 1998), p. 34.

Occurrences suivantes

→ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 79.

→ Nathalie Dauvois, « Énonciation lyrique », *art. cit.*, p. 41.

☛ Dans un travail qui comporte plusieurs chapitres, il est attendu de redonner, lors de leur première occurrence dans un chapitre, les références précises de tel livre, telle partie, tel article, tel poème *etc.*, même s'ils ont déjà été mentionnés dans les chapitres précédents.

1.1.2 Les acronymes

Lorsqu'un texte est porté au corpus de l'analyse, il est permis d'en donner le titre sous forme d'acronyme et d'intégrer entre parenthèses la référence de la ou des pages dans le corps même du texte pour abrégé le nombre de notes. Toutefois, cette façon de faire doit être annoncée dans une note au début du texte, à la première occurrence de la référence de l'ouvrage analysé.

L'exemple fourni par quelques textes extraits de *Mon encrier*, recueil de Jules Fournier¹, nous aidera à mieux comprendre les enjeux liés à la définition d'une littérature nationale.

« Il n'y a pas de littérature canadienne-française. La chose ne se discute pas. » (ME– 32), écrivait Jules Fournier. L'affirmation sonne comme un décret, or

1 Jules Fournier, *Mon encrier*, Montréal, Fides (Collection du Nénuphar), 1970, 350 p. Désormais, les renvois à cette édition seront signalés, dans le corps du texte, par la seule mention ME– suivie du numéro de la page.

2. La note de contenu

La note de contenu permet d'exposer ou de discuter un point précis dans l'ordre de la démonstration et de la résolution de la problématique du texte d'analyse. Elle sert également à apporter des précisions qui, intégrées au corps du texte, alourdiraient l'exposition ou briseraient le fil de l'argumentation.

Exemple de note de contenu⁸ :

[...] seuls ont été retenus les ouvrages littéraires parus depuis 1980 et portant explicitement la mention « récit » ou « récits » en page couverture ou en page titre. De façon à conserver le caractère générique de la dénomination, nous avons par ailleurs éliminé tous les textes où le mot récit apparaît seulement dans le titre¹. Pareillement, n'ont pas été retenus les ouvrages où le mot récit est suivi d'un qualificatif, auquel cas la mention prend valeur de sous-titre. Ainsi épuré, le corpus regroupe au total 212 récits [...]

1 Nous n'avons pas retenu, par exemple, *Le vent du monde : récit autour de la voix*, de Danielle Dussault (Montréal, Triptyque, 1987), ni *Le cerf forcé : fragments d'un récit*, de Jacques Julien (Montréal, Triptyque, 1993) ; par contre, *Le divan*, du même auteur (Montréal, Triptyque, 1990), a été retenu sur la foi de la mention « récits » en page couverture.

☛ La note de contenu ne peut toutefois pas servir à traiter rapidement ce qui constitue ou devrait constituer un ou des éléments majeurs de l'analyse ou imposés par le sujet.

⁸ Le passage cité est extrait du texte de Frances Fortier et René Audet, « Le récit, émergence d'une pratique : le volet institutionnel », dans *Voix et Images*, vol. XXIII, n° 3 (printemps 1998), p. 440.

Exemple d'insertion de citations textuelles courtes et longues et des notes de références qui les accompagnent

Cette correspondance observée entre les ruptures d'avec les modèles traditionnels d'autorité et l'esprit de changement qui commence à souffler sur la société québécoise des années 1940 est trop persistante dans *Bonheur d'occasion* pour laisser croire à un simple hasard. S'il n'est d'œuvre littéraire indépendante du contexte social qui le porte et avec lequel il dialogue, le roman de Roy ne fait pas exception : « si Gabrielle Roy s'est lancée dans l'écriture de *Bonheur d'occasion*, comme l'écrit François Ricard, c'est pour répondre à l'appel que lui lançaient la réalité de Saint-Henri, le chômage, la guerre⁹. » Les divers témoignages de l'auteure à propos des circonstances d'écriture de son œuvre ne laissent d'ailleurs que très peu de doute sur les intentions qui président le projet de *Bonheur d'occasion*. Dans une entrevue accordée à l'animatrice Judith Jasmin en janvier 1961, Gabrielle Roy explique sans ambages que si la découverte de la misère de Saint-Henri a été pour elle une révélation, c'est « l'indignation [qui] fut le moteur de *Bonheur d'occasion*¹⁰. » Au delà de la constatation, la contestation ? C'est du moins ce que laisse croire l'auteur par son propos. Cet aveu n'est en outre pas neuf ; toute la charge contestataire contenue dans *Bonheur d'occasion*, Roy l'avait déjà affirmée en 1947, aux lendemains de la publication du roman :

[...] il y a quelque temps, je suis retournée à Saint-Henri. [...] Saint-Henri me racontait encore une fois le gaspillage de ce que nous avons fait de l'énergie humaine, de l'espoir humain [...]. C'est quand même curieux [...] que ce soient toujours les ouvriers qui portent le blâme de faire monter les prix, de bouleverser l'économie. Pourquoi pas aussi les invisibles personnages que l'on imagine si difficilement derrière les hauts murs des filatures, des fabriques de Saint-Henri [...] ? Partout où je suis allée, c'est la même lassitude de vivre. Une société n'a pas méprisé, pendant des années, ses biens essentiels, le capital-travail et les ressources naturelles, sans expier durement, tôt ou tard. [...] Qu'ils nous demandent encore une fois, tous fatigués que nous sommes, de nous soulever vers la vision d'une société meilleure, de l'ordre social plus juste, plus intelligent [...], et il y aura un sens à la tendresse de Rose-Anna, un sens à la mort d'Emmanuel¹¹.

⁹ François Ricard, *Gabrielle Roy. Une vie : biographie*, Montréal, Boréal, 1996, p. 260.

¹⁰ Propos reproduit par Antoine Sirois, « *Bonheur d'occasion*, roman de Gabrielle Roy », dans Maurice Lemire [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec : tome III 1940-1959*, Montréal, Fides, 1982, p. 569.

¹¹ Extrait du discours prononcé par Gabrielle Roy, le 27 septembre 1947, dans le cadre de sa réception comme membre de la Société Royale du Canada. Cet extrait est reproduit dans François Ricard, *Gabrielle Roy, op. cit.*, p. 303.

Saint-Henri n'était donc pas qu'un cadre pour Gabrielle Roy, pas qu'un décor. Par cette sortie (puisque cela en est une), l'auteure montre bien comment ce quartier défavorisé et ses habitants sont en fait le symbole, la représentation de tout un peuple méprisé et las de vivre et d'espérer. Dans cette équation où l'univers du roman renvoie à un contexte social que déplore l'auteur, la disqualification des figures d'autorité contenue dans l'œuvre peut donc apparaître comme la disqualification même du pouvoir en place, prêtant, peut-être, par le fait même au roman une dimension critique qui dépasse largement la simple intrigue d'un amour malheureux et d'une famille sans le sou.

Annexe A. Une petite typologie des connecteurs¹²

Les connecteurs argumentatifs sont très nombreux ; nous ne présentons ici que les plus fréquemment employés. Pour s'y retrouver, il est utile de les regrouper en grandes catégories ; on notera qu'à l'intérieur de chaque catégorie certains connecteurs sont équivalents alors que d'autres présentent des différences de valeur assez importantes.

a) connecteurs bâtissant une démonstration ou une argumentation suivie

Certains connecteurs de cette catégorie ont une valeur logique ; ils servent à élaborer un raisonnement où l'opinion n'entre pas en ligne de compte. D'autres sont plus argumentatifs, en ce sens qu'ils utilisent des énoncés (arguments) destinés à faire admettre d'autres énoncés (conclusions) à l'interlocuteur ou au lecteur. Les uns et les autres ont toutefois en commun de relier des énoncés qui vont dans le même sens (contrairement aux catégories c et d).

À TEL POINT QUE : souligne la force argumentative de ce qui précède en introduisant une conséquence donnée comme remarquable.

Ex. : « Lisant le *Scarabée d'or*, *L'Île au trésor* et plusieurs des récits qui paraissent périodiquement sur les richesses disparues des Templiers, j'ai été frappé par le fait que les trésors en question n'y jouaient qu'un rôle minime. Personne ne s'intéresse à la manière dont ils ont été amassés, ni à l'usage qu'en pourrait faire le nouveau possesseur. C'est **au point que** le trésor devient une manière de vide ou de néant, pur prétexte ou support d'une spéculation d'un autre ordre, plutôt talisman ambigu que réserve économique. » (Roger Caillois, *Cases d'un échiquier*, p. 35-36.)

AINSI : introduit un exemple tout en lui donnant une valeur de conséquence par rapport à ce qui précède.

Ex. : « [...] entre le fait de véhiculer un contenu nouveau mais prévisible, et le fait de véhiculer une nébuleuse de contenu, il y a la même différence qu'entre *la création régie par les règles et la créativité qui change les règles*. **Ainsi**, [...] le peintre doit inventer une nouvelle fonction sémiotique, [...] il doit proposer une codification nouvelle. » (Umberto Eco, *La production des signes*, p. 30-31.)

AUSSI : certains « aussi » marquent un rapport d'égalité (« Il est aussi niais que mon voisin ») ; dans ses emplois argumentatifs, « aussi » marque un rapport de conséquence avec la proposition qui précède.

Ex. : « L'écrivain jouit parfois des faveurs d'une marquise mais il épouse sa bonne, ou la fille d'un maçon. **Aussi** sa conscience est-elle déchirée. » (Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la littérature ?*, p. 129-130.)

BREF : introduit une syntèse, locale ou générale ; permet de resserrer le fil de l'argumentation après un développement plus ou moins long.

Ex. : « [...] l'écrivain, j'imagine, a un jour *envie* d'écrire tel récit à la première personne, tel autre à la troisième, pour rien, comme ça, pour changer ; certains sont absolument réfractaires à l'une ou l'autre, pour rien, comme ça, parce que c'est elle, parce que c'est eux: pourquoi certains écrivent-ils à l'encre noire, et d'autres à

¹² Cette partie de l'abrégé a été généreusement préparée par Richard St-Gelais. Nous l'en remercions.

l'encre bleue ? (Ce sera l'objet d'une autre étude.) Le lecteur, à son tour, reçoit tel récit muni de son parti vocalique, qui lui en semble aussi indissociable que la couleur des yeux qu'il aime, et qu'il croit leur convenir mieux que toute autre, faute d'une contre-épreuve. **Bref**, la raison la plus profonde (la moins *conditionnelle*) serait ici, comme souvent ailleurs, "parce que c'est comme ça". Tout le reste est motivation. » (Gérard Genette, *Nouveau discours du récit*, p, 77.)

CAR : introduit une *explication*.

Ex. : « [...] l'histoire des formes est fondamentale pour l'explicitation de la poétique, **car** à certains moments, les formes deviennent stables, à d'autres elles sont dépassées. » (Dominique Noguez, *Fondements d'une sémiologie de la musique*, p. 70.)

COMME : en plus du « comme » de comparaison, il existe un « comme » argumentatif qui introduit une justification.

Ex. : « Au premier abord, la marchandise nous est apparue comme quelque chose à double face, valeur d'usage et valeur d'échange. Ensuite nous avons vu que tous les caractères qui distinguent le travail productif de valeurs d'usage disparaissent dès qu'il s'exprime dans la valeur proprement dite. J'ai le premier mis en relief ce double caractère du travail représenté dans la marchandise. **Comme** l'économie politique pivote autour de ce point, il nous faut ici entrer dans de plus amples détails. » (Karl Marx, *Le capital*, p. 45.)

DE FAIT : introduit une confirmation.

Ex. : « Il s'agit donc d'un animal qui, conformément au sens du verbe *catablepo*, vous regarde d'en haut. Pour ce faire, il faut qu'il ait un cou extrêmement long. **De fait**, le catoblépas est une des variétés des antilopes, des gazelles ou des gnous d'Afrique, remarquables par la longueur de leurs cous et de leurs pattes, ainsi que par leurs gros yeux. » (Jacques Scherer, *Dramaturgies du vrai-faux*, p. 80.)

D'OÙ (ou **DE LÀ**) : marque la conséquence ; introduit un élément qui découle de ce qui précède.

Ex. : « Dans la langue, ce défaut a obsédé Saussure (plus inquiet que Valéry): l'arbitraire du signe ne risque-t-il pas d'introduire à chaque instant dans le langage le Temps, la Mort, l'Anarchie ? **D'où** la nécessité vitale pour la langue, et derrière elle pour la société (nécessité liée à leur survie), de poser un système de règles [...]. » (Roland Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 225.)

DE SORTE QUE : de manière que, si bien que (avec un sens de conséquence).

Ex. : « [...] nous sommes bien certains que nous n'avons pas mal à la tête, et que nous ne sommes pas boiteux ; mais nous ne sommes pas si assurés que nous choisissons le vrai. **De sorte que**, n'en ayant d'autre assurance qu'à cause que nous le voyons de toute notre vue, quand un autre voit de toute sa vue le contraire, cela nous met en suspens et nous étonne. » (Blaise Pascal, *Pensées*, p. 64.)

DONC : établit un rapport de cause à effet ou une relation de prémisse à conséquence. Peut être remplacé par **d'où**, **par conséquent** ou **partant**.

Ex. : « La passion dominante du professeur idéal est la poursuite de la connaissance pour elle-même, il est **donc** relié à autrui indirectement, par une relation commune à la vérité ; et les passions, comme la luxure, l'avarice et l'envie, qui relie directement les individus entre eux et peuvent conduire au meurtre, sont

dans son cas idéalement exclues. » (W. H. Auden, dans Uri Eisenzweig [dir.], *Autopsies du roman policier*, p. 119.)

DU COUP : introduit un énoncé qu'on doit admettre si on a accepté ce qui précède.

Ex. : « [...] l'adaptation s'effectue aussi par rapport aux mises en scène antérieures ou, plus exactement, au style, au genre auquel appartiennent les mises en scènes antérieures. **Du coup**, l'adaptation ne peut pas toucher que des textes, encore moins que des récits. » (Maryse Souchard dans A. Mercier et E. Pelletier [dir.], *L'adaptation dans tous ses états*, p. 60.)

EN EFFET : introduit une confirmation directement liée à l'argument qui vient d'être présenté.

Ex. : « Même aujourd'hui, avec les progrès perfectionnés dont nous disposons pour prolonger les sens de l'homme, on constate une grande différence de qualité entre les reproductions sonores et les reproductions visuelles. On peut, **en effet**, obtenir un niveau de fidélité acoustique qui dépasse les possibilités de contrôle de l'oreille, alors que l'image visuelle n'est guère plus qu'un système de rappel mobile qui doit être traduit avant de pouvoir être interprété par le cerveau. » (Edward T. Hall, *La dimension cachée*, p. 63-64.)

ÉTANT DONNÉ : pose la prémisse d'un raisonnement.

Ex. : « **Étant donné** la flexibilité des mythes ainsi que leur prédisposition à développer des variantes, il suffit que les narrations et les pièces de théâtre fondées sur un mythe soient fondamentalement vraies par rapport à celui-ci. » (Thomas Pavel, *Univers de la fiction*, p. 103.)

PARCE QUE : introduit une explication ou une justification plus logique qu'argumentative.

Ex. : « Cette remarque d'Elkin est importante, **parce qu'**elle montre bien que l'organisation hypothétique des Wakelbura est transformable en institutions arunda, à la seule condition d'inverser tous les termes. » (Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, p. 127.)

PUISQUE : introduit un argument (souvent supposé évident ou déjà connu) en faveur de l'énoncé qui précède (ou qui suit, dans les cas d'inversion).

Ex. : « [...] celui qui voudrait esquisser une sémiotique de la cité devrait être à la fois sémiologue (spécialiste des signes), géographe, historien, urbaniste, architecte et probablement psychanalyste. **Puisqu'**il est bien évident que ce n'est pas mon cas [...], les réflexions que je vais vous présenter sont des réflexions d'amateur [...]. » (Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 261.)

b) connecteurs d'appui

Parmi les connecteurs qui servent à monter une argumentation, certains servent spécifiquement à étayer un argument (ou une conclusion) déjà présenté en introduisant un argument supplémentaire. Quelques-uns mettent sur le même pied les différents arguments ; d'autres suggèrent que l'argumentation aurait pu se faire (être convaincante) même sans les arguments qu'on ajoute à titre de « renfort ».

EN OUTRE : introduit un argument supplémentaire en faveur d'une conclusion.

Ex. : « Ce n'est pas aux francophones qu'il appartient de proclamer la beauté sonore du français. L'italien et le hongrois ne sont-ils pas mélodieux, l'allemand et l'anglais manquent-ils de puissance poétique [...] ? Ces formulations mêmes, en tout état de cause, disent assez combien la touche est subjective, et comme elle est peu propice à fonder en raison la préférence. **En outre**, on peut trouver tout autant de caractéristiques négatives au français qu'on en trouve de positives. » (Claude Hagège, *Le français et les siècles*, p. 197.)

D'AILLEURS : amène une corroboration venue d'un autre horizon, d'une autre perspective.

Ex. : « [...] il y a, spontanément ressentie par nous, une sorte de transitivité de l'objet: l'objet sert à l'homme à agir sur le monde, à modifier le monde, à être dans le monde d'une façon active ; l'objet est une sorte de médiateur entre l'action et l'homme. On pourrait faire remarquer à ce moment, **d'ailleurs**, qu'il n'y a pour ainsi dire jamais un objet *pour rien* [...]. » (Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 251. Barthes souligne.)

DE SURCROÎT : introduit un argument supplémentaire, qui s'ajoute au précédent pour renforcer la thèse.

Ex. : « Dans la fiction, l'indétermination frappe au hasard. Elle peut avoir des causes banales. Dans les limites d'un texte fini, on ne peut pas tout dire. Le livre de Borges qui renferme un nombre infini de pages infiniment minces n'est qu'un rêve [...]. **De surcroît**, beaucoup de textes importants nous sont parvenus endommagés: *Doctor Faustus* de Marlowe, *les Âmes mortes* de Gogol. » (Thomas Pavel, *Univers de la fiction*, p. 135.)

DU RESTE : permet d'amener un argument supplémentaire, souvent d'une nature différente des précédents.

Ex. : « Ce qui anime certains des défenseurs français de la pureté du lexique et de la francophonie, ce sont moins des craintes pour l'avenir de la langue française qu'une nostalgie de la grandeur passée. [...] Or, il ne semble pas que ce nationalisme déguisé en idéaux internationalistes soit partagé par tous les Français. [...] **Du reste**, même quand les usagers s'intéressent au sort de la langue au point d'y investir des valeurs symboliques liées à la nation, il est rare que ce souci les occupe plus que celui de leur bien-être matériel. » (Hagège, *Le français et les siècles*, p. 287.)

IL SE TROUVE QUE : introduit un fait dans une discussion.

Ex. : « Vouloir l'univocité [du sens] est une illusion de réformateur animé autant d'ignorance quant aux propriétés des langues que de bonne volonté. **Il se trouve que** les linguistes [...] n'ont pas accoutumé d'envahir de leur présence les assemblées des gardiens du français. » (Hagège, *Le français et les siècles*, p. 169.)

c) connecteurs marquant un contraste

Plusieurs connecteurs servent à marquer l'opposition entre des arguments ou des conclusions. L'opposition n'est pas forcément diamétrale (comme c'est le cas entre « ce projet est pertinent » et « ce projet n'est pas pertinent ») ; aussi les arguments peuvent-ils cohabiter en une même argumentation qui fera la part des choses, reconnaîtra la valeur des différentes positions et, éventuellement, tranchera.

À L'OPPOSÉ : introduit un argument allant en sens contraire tout en maintenant un effet de face à face entre les arguments et donc de considérer le pour et le contre ; ce face à face pourra être maintenu (le texte ne tranchera pas) ou être résolu (par exemple par une position de synthèse).

Ex. : « En choisissant une identité trop proche de celle d'une marque déjà existante, la marque risquerait d'avantager cette dernière. **À l'opposé**, en s'éloignant trop du discours des autres marques, elle risque de tenir un discours que personne n'entendra. » (Andrea Semprini, *La marque*, p. 54.)

ALORS QUE : permet d'établir un contraste ou une distinction entre deux positions.

Ex. : « **Alors que** le ségrégationnisme à l'ancienne rejetait les textes de fiction pour des raisons ontologiques et concluait de la non-existence de M. Pickwick dans l'univers que nous habitons que le roman tout entier est faux ou oiseux, un ségrégationnisme plus récent fait usage de la théorie des actes de langage pour séparer réalité et fiction en se fondant sur la différence entre les genres du discours. » (Pavel, *Univers de la fiction*, p. 20.)

CEPENDANT / NÉANMOINS / TOUTEFOIS : introduit un contre-argument.

Ex. : « Si nous faisons l'historique de la méthode d'interprétation par les formes, nous verrions qu'on a envisagé dès le XVIII^e siècle de construire les études littéraires à partir du langage. [...] Ces efforts n'ont pas abouti **cependant** à donner une définition définitive des formes. » (André Jolles, *Formes simples*, p. 16.)

Ex. : « Comme un romancier qui peut disposer librement de ses personnages, la marque [publicitaire] est souveraine à l'intérieur du monde qu'elle a construit. Elle peut changer les décors, éliminer les personnages, en introduire de nouveaux, modifier les structures narratives. [...] **Toutefois**, les mondes possibles créés par les marques ne disposent pas de la souveraineté illimitée caractéristique des œuvres artistiques. » (Semprini, *La marque*, p. 87.)

EN DÉPIT DE : permet de ne pas tenir compte de la force argumentative d'un argument ; voir **malgré**.

Ex. : « **En dépit du** fait qu'elle souffrait du statut de conjecture, [la proposition] Taniyama-Shimura était citée dans des centaines d'articles mathématiques, et l'on spéculait sur les conséquences de sa démonstration. » (Simon Singh, *Le dernier théorème de Fermat*, p. 229.)

EN FAIT / EN RÉALITÉ : introduit un argument (souvent basé sur des faits) qui contredit la thèse qui vient d'être présentée.

Ex. : « La valeur d'authenticité, par exemple, qui semble aujourd'hui dominer une grande partie des valeurs de consommation, est souvent citée comme exemple d'un retour à des valeurs anciennes. **En réalité**, il suffit d'analyser le discours des marques qui se sont approprié cette valeur pour constater que l'authenticité des années quatre-vingt-dix a bien peu en commun avec un simple retour à la nature vaguement nostalgique. » (Semprini, *La marque*, p. 50.)

EN REVANCHE : en contrepartie.

Ex. : « Depuis le fond du Moyen Âge le fou est celui dont le discours ne peut pas circuler comme celui des autres: il arrive que sa parole soit tenue pour nulle et non avenue, n'ayant ni vérité ni importance, ne pouvant pas faire foi en justice [...] ; il arrive aussi **en revanche** qu'on lui prête, par opposition à toute autre, d'étranges pouvoirs, celui de dire une vérité cachée, celui de prononcer l'avenir [...]. » (Foucault, *L'ordre du discours*, p. 13.)

ENCORE QUE / MEME SI : introduisent un élément de réfutation qui, selon les cas, pourra être intégré à la position défendue (en tant que **concession**) ou qui se verra retirer sa force persuasive.

Ex. : « Encore une fois, c'est aux spécialistes du phénomène urbain que je me réfère car, **même s'ils** sont assez éloignés de ces problèmes de sémantique urbaine, ils ont cependant déjà remarqué (je cite les résultats d'une enquête) que "les données utilisables dans les sciences sociales présentent une forme bien peu adaptée pour une intégration aux modèles". » (Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 265.)

Ex. : « Marjorie Nicholson, qui a si bien saisi la nature du roman policier **encore qu'elle** n'en ait pas du tout vu la signification la plus profonde [...]. » (Thomas Narcejac, *Une machine à lire: Le roman policier*, p. 161.)

MAIS : introduit une assertion qui, sans annuler celle qui précède, réfute une conclusion (implicite) qu'on pourrait tirer à partir de cette dernière.

Ex. : « C'est un faux débat, **mais** auquel correspond un problème bien réel. » (Jean-Marie Schaeffer, *L'image précaire*, p. 81.)

Combiné avec **non seulement, mais** introduit un argument donné comme plus fort que le précédent.

Ex. : « Ce peuple n'est **pas seulement** considérable par son antiquité ; **mais** il est encore singulier en sa durée, qui a toujours continué depuis son origine jusqu'à maintenant. » (Pascal, *Pensées*, p. 195.)

mais peut aussi avoir la valeur d'**en revanche**.

Ex. : « Les responsabilités juridiques de Fermat lui prenaient une grande partie de son temps, **mais** ses loisirs, eux, étaient entièrement consacrés aux mathématiques. » (Singh, *Le dernier théorème de Fermat*, p. 86.)

MALGRÉ : indique qu'un argument qu'on admet n'empêche pas d'admettre un énoncé qui pourrait sembler incompatible, divergent ou opposé.

Ex.: « **Malgré** leur querelle sur l'intention d'auteur, l'historicisme (ramenant l'œuvre à son contexte originel) et le formalisme (demandant le retour du texte dans son immanence) se sont longtemps entendus pour bannir le lecteur, dont l'exclusion fut le plus nettement et expressément formulée par les *New Critics* américains de l'entre-deux-guerres. » (Antoine Compagnon, *Le démon de la théorie*, p. 165.)

OR : équivaut à un « il se trouve que ». « Or » marque fortement la nouveauté (dans l'argumentation) de l'argument qui suit ; selon les cas, cet argument peut renverser l'argumentation défendue jusque-là (premier exemple), lui apporter un appui imprévu ou souligner un facteur à considérer (deuxième exemple).

Ex. : « Lorsqu'on étudie les relations entre textes et genres, on traite souvent les textes comme des objets physiques dotés d'une identité compacte. On en tire l'idée que la relation du texte au genre doit être la même dans tous les genres [...]. **Or**, lorsqu'on part des noms de genres, on est frappé au contraire par le fait que

manifestement ils ne réfèrent pas tous au même ordre de phénomènes. » (Jean-Marie Schaeffer, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, p. 79.)

Ex. : « En somme, le récit ressemble à une machine, ou un corps. Bien fonctionner, pour lui, c'est savoir passer inaperçu. Ainsi, deux dangers symétriques le guettent: le défaut et l'excès. Par le défaut, c'est sa détérioration qui se montre ; par l'excès, son exhibition le trahit. **Or** l'excès est nécessairement ce qui tente le récit. » (Jean Ricardou, *Le nouveau roman*, p. 44.)

PAR AILLEURS : d'un autre côté, à un autre point de vue.

Ex. : « En disant qu'elle a rencontré l'illustre personne mille fois chez sa tante de Guermantes, [Mme de Gallardon] "donne à entendre" qu'elle appartient à la coterie la plus en vue. **Par ailleurs**, en usant d'un ton et d'une voix totalement hors de propos, elle "fait entendre" autre chose: "mes principes m'interdisent d'entretenir des relations avec cette personne". » (Dominique Maingueneau, *Pragmatique pour le discours littéraire*, p. 94.)

PAR CONTRE : établit un contraste (entre deux arguments qui ne s'opposent pas diamétralement).

Ex. : « Dans le cas d'une énonciation verbale, il est assez évident qu'on réfère l'énoncé à celui qui l'énonce et que, avant même de recourir aux règles linguistiques pour décider de ce que l'énonciateur est en train de dire, on reçoit de la circonstance d'énonciation des informations extra-linguistiques sur la nature de l'acte qu'il accomplit. [...] **Par contre**, quand on lit un texte écrit, la référence aux circonstances d'énonciation a d'autres fonctions. » (Eco, *Lector in fabula*, p. 92-93.)

POUR AUTANT : même en admettant l'argument (ou plus souvent le contre-argument) qui précède.

Ex. : « [...] avec le temps, l'adhésion de la société à la vérité des mythes décroît graduellement: ce long processus finit par miner le statut privilégié des territoires mythiques. Mais ces territoires ne disparaissent pas **pour autant**: ils forment un réseau trop complexe et trop habilement agencé pour que la société l'abandonne. Les mythes, du moins certains d'entre eux, se transforment en fiction. » (Pavel, *Univers de la fiction*, p. 103.)

POURTANT : amène une objection.

Ex. : « La linguistique ne saurait donc se donner un objet supérieur à la phrase, parce que, au-delà de la phrase, il n'y a jamais que d'autres phrases: ayant décrit la fleur, le botaniste ne peut s'occuper de décrire le bouquet. Et **pourtant**, il est évident que le discours lui-même (comme ensemble de phrases) est organisé et que par cette organisation il apparaît comme le message d'une autre langue, supérieure à la langue des linguistes. » (Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 170.)

SEULEMENT : sert à introduire une restriction, une atténuation, un argument embarrassant pour une position qui vient d'être énoncée.

Ex. : « Œdipe doit "se débarrasser" du monde de ses croyances. **Seulement** voilà: celui qu'il doit prendre en échange est beaucoup moins agréable. » (Eco, *Lector in fabula*, p. 219.)

Ex. : « On pourrait presque dire que toute mode est risible par quelque côté. **Seulement**, quand il s'agit de la mode actuelle, nous y sommes tellement habitués que le vêtement nous paraît faire corps avec ceux qui le portent. » (Henri Bergson, *Le rire*, p. 29.)

SINON... DU MOINS...: permet de formuler une possibilité (sans aller jusqu'à y souscrire), puis de s'engager vis-à-vis une position plus prudente ou plus sûre.

Ex. : « À court d'arguments théoriques, les observateurs pondérés, qui se résolvent au subjectivisme du jugement de goût, mais résistent au relativisme de la valeur qui en découle théoriquement, font appel aux faits, en l'occurrence au jugement de la postérité, comme témoignage en faveur, **sinon** de l'objectivité de la valeur [littéraire], **du moins** de sa légitimité empirique. » (Compagnon, *Le démon de la théorie*, p. 298.)

d) connecteurs opérant une concession

Comme leur nom l'indique, ces connecteurs permettent de concéder une valeur argumentative à un énoncé qui, généralement, ne va pas dans le sens de l'argumentation qu'on défend. Leur importance stratégique tient à ce qu'ils préviennent des objections qu'on pourrait opposer et donc de «désarmer» la partie adverse, d'une part, en convenant des arguments qu'elle pourrait faire valoir et, d'autre part, en répondant à l'avance à ceux-ci. Ou, comme l'écrit Dominique Maingueneau : « La *concession* constitue un mouvement argumentatif qui intègre une approbation et une réfutation, présentant un argument en faveur d'une certaine conclusion et un argument plus fort en faveur de la conclusion inverse. » (*Nouvelles tendances en analyse du discours*, p. 123-124.)

ASSURÉMENT / CERTES : permet de reconnaître la valeur d'un argument ou d'une conclusion qui n'est pas celle que l'on défend mais que l'on ne réfute pas pour autant. Équivalent de **certes**. À faire suivre d'un connecteur qui marque le retour à l'argumentation défendue (**cependant, mais, pourtant, toutefois**).

Ex. : « [...] il n'y a pour ainsi dire jamais un objet pour rien. **Certes** il y a des objets présentés sous forme de bibelots inutiles, mais ces bibelots ont toujours une finalité esthétique. » (Barthes, *L'aventure sémiologique*, p. 251.)

BIEN QUE : permet d'introduire un argument allant en sens opposé tout en neutralisant sa force argumentative.

Ex. : « Un tour pendable consiste, quand [quelqu'un] a répondu à plusieurs questions sans que ses réponses soient allées dans le sens de la conclusion vers laquelle nous tendons, à déclarer qu'ainsi la déduction à laquelle on voulait aboutir est prouvée, **bien qu'elle** n'en résulte aucunement, et à le proclamer triomphalement. » (Arthur Schopenhauer, *L'art d'avoir toujours raison*, p. 37.)

CELA DIT : équivaut à un «il faut reconnaître que» ; permet souvent de nuancer la position qu'on vient de défendre en montrant qu'elle n'empêche pas d'admettre une position plus ou moins divergente.

Ex. : « Quant à la loi Bas-Lauriol, elle paraît fort peu appliquée, à en juger seulement par le nombre des offres d'emploi partiellement ou totalement rédigées en anglais dans la presse française. [...] **Cela dit**, il est vrai que l'application d'une semblable loi est loin d'être aisée. » (Hagège, *Le français et les siècles*, p. 148.)

DE TOUTE FAÇON : permet d'amener un argument présenté comme plus fort, au point d'avoir une force de persuasion quelle que soit la position que l'on adopte face à la discussion qui précède.

Ex. : « Le blanc, lui, domine encore largement dans le secteur “organique”. Salle de bains, cuisine, draps, linge, ce qui est dans le prolongement immédiat du corps est voué depuis des générations au blanc [...]. Peu à peu cependant la couleur fait son apparition ici aussi: mais les résistances sont profondes. **De toute façon**, les cuisines fussent-elles bleues ou jaunes, les salles de bains roses (ou noires: le noir “snob” en réaction au blanc “moral”), nous pouvons nous demander à quelle nature ces couleurs font allusion. » (Jean Baudrillard, *Le système des objets*, p. 41.)

IL RESTE QUE / IL N’EN DEMEURE PAS MOINS : fonctionne de façon semblable à « cela dit » ; dans certains cas, ces formules ont pour effet d’atténuer la force argumentative de ce qui précède.

Ex. : « J’ai soutenu plus haut que le modèle de la *camera obscura*, contrairement à une idée reçue, me paraissait être inadéquat pour saisir la spécificité du dispositif photographique. **Il n’en demeure pas moins que** l’histoire de la photographie fournit beaucoup d’exemples d’une telle identification abusive [...]. » (Schaeffer, *L’image précaire*, p. 171.)

NATURELLEMENT / BIEN SÛR / BIEN ENTENDU : permettent d’introduire ce qu’on pourra considérer comme une évidence (sans encourir de reproche pour avoir, justement, rappelé une évidence). Permettent aussi des « coups de poker » argumentatifs en forçant (ou en tentant de forcer) le lecteur à admettre ce qu’on lui présente comme allant de soi.

Ex. : « Dans un autre monde, celui de Corneille, on retrouve les mêmes problèmes [que chez Héraclite], **naturellement** avec un vocabulaire bien différent. » (Scherer, *Dramaturgies du vrai-faux*, p. 15.)

Ex. : « À propos du lecteur, les thèses sont aussi tranchées que sur l’intention et sur la référence, et, **bien entendu**, elles ne sont pas indépendantes des précédentes. » (Compagnon, *Le démon de la théorie*, p. 163.)

QUOIQUE : introduit un contre-argument qui ne suffit pas à réfuter la conclusion (même s’il amène à la nuancer).

Ex. : « En ma qualité de sincère conseiller en éthique auprès du jeune public amateur d’études sanglantes et de sensations fortes, je me risquerai également à souligner certains dangers et inconvénients de ces formes et modes nouveaux dans le crime. Car, **quoique** la société moderne nous ait proposé une plus grande variété d’incidents et d’outils que nos parents et tous les autres assassins simples et familiers de notre enfance ignoraient, cet élargissement et cette multiplication ne constituent pas un avantage sans inconvénient pour l’artiste en assassinat. » (G. K. Chesterton, dans *Autopsies du roman policier*, p.59.)

e) connecteurs d'évaluation ou d'interprétation

Certains connecteurs modalisent un énoncé, en orientant la façon dont il doit être interprété ou en indiquant son rôle précis (ou l'aspect précis sous lequel il joue un rôle) dans l'argumentation.

À CET ÉGARD : isole l'aspect sous lequel le phénomène considéré sert dans une argumentation.

Ex. : « [...] dans toutes ces entreprises, l'apostolat religieux est premier ; il vise autant la rechristianisation que la lutte contre l'hérésie. Il y a plus: sont en cause l'édification d'une organisation sociale différente, l'utopie d'une autre société. La célèbre Compagnie de Saint-Sacrement est, **à cet égard**, particulièrement révélatrice. Elle ne rassemble pas toutes les tentatives de l'époque; elle est cependant exemplaire par l'ampleur de son action et par ses ramifications dans le corps social. » (Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 44.)

DANS CETTE PERSPECTIVE : fait de ce qui précède l'angle sous lequel considérer ce qui suit.

Ex. : « Par leur situation d'énonciation très singulière les textes littéraires bénéficient [...] d'une réception "hyperprotégée", où le lecteur accorde un minimum de crédit à l'auteur. **Dans une telle perspective**, le récit littéraire, tout en restant lié aux récits ordinaires, se voit attribuer un statut spécifique. » (Maingueneau, *Pragmatique pour le discours littéraire*, p. 25.)

DANS LA MESURE OÙ : introduit un facteur hypothétique, ou dont l'incidence est difficile à évaluer, ou qui se combine avec d'autres facteurs (explicités ou non.).

Ex. : « **Dans la mesure où** la marque attribue une signification au produit et où cette signification est fondée sur des valeurs, le produit est "pénétré" par la marque. » (Semprini, *La marque*, p. 55.)

Annexe B. Quelques ressources pour la recherche documentaire en études littéraires

Avant d'entreprendre une recherche documentaire, il importe de bien définir ses besoins et de préparer une stratégie de recherche adéquate qui respecte les exigences (type de travail, temps alloué, consignes spécifiques, lectorat visé, etc.) du travail à remettre. Il convient aussi de choisir ses sources, d'en évaluer la qualité, la pertinence et la fiabilité. Pour ce faire, le site Infosphère de la Bibliothèque de l'Université Laval pourra être consulté avec profit via le site Internet de la bibliothèque. Afin de le compléter, nous présentons ici quelques ressources qui pourront être utiles lorsque viendra le temps de s'engager dans un travail de recherche en littérature ou, tout simplement, l'envie d'être curieux.

1. Les ouvrages de référence

Les ouvrages de référence, les dictionnaires et les encyclopédies, présentent des renseignements généraux sur des faits et des phénomènes plus ou moins spécialisés. On les consulte généralement, à titre indicatif, au début d'une recherche, pour se faire une idée du sujet à cerner ou pour mieux comprendre une notion ou le sens d'un mot à une époque donnée. Les encyclopédies, même si elles sont générales comme l'*Encyclopædia Universalis* ou *The New Encyclopædia Britannica* offrent une synthèse des connaissances sur un sujet que l'on connaît peu. Elles permettent souvent de connaître l'histoire d'une pratique ou l'évolution d'une notion. Elles présentent en outre le consensus scientifique, culturel ou social autour d'une notion, d'un fait, d'une pratique, etc.

1.1 Dictionnaires de langue¹³

GODEFROY, Frédéric, *Lexique de l'ancien français*, publié par les soins de Jean Bonnard et d'Amédée Salmon, Paris, H. Champion, 2003.

GREIMAS, Algirdas Julien [dir.], *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris, Larousse, 1980.

DI STEFANO, Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, Ceres, 1991.

GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, Robert, *Dictionnaire d'ancien français : Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Larousse, 1947.

GREIMAS, Algirdas Julien et Mary Terera KEANE [dir.], *Dictionnaire du moyen français : la Renaissance*, Paris, Larousse, 1992.

FURETIÈRE, Antoine, *Le dictionnaire d'Antoine Furetière*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1978 [1690], 3 volumes.

DUBOIS, Jean [dir.], *Dictionnaire du français classique*, Paris, Larousse, 1971.

LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Gallimard/Hachette, 1961-1965, 7 volumes.

POIRIER, Claude [dir.], *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998.

¹³ D'autres titres peuvent être trouvés en faisant une recherche *dictionnaires français langue* en mode Sujet dans le catalogue Sofia.

REY, Alain [dir.], *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1998.

Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècles, Paris, CNRS, 1972-1994. Ressource électronique.

1.2 Ouvrages de référence spécialisés en littérature¹⁴

ARON, Paul, Denis SAINT-JACQUES et Alain VIALA [dir.], *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, P.U.F. 2002. Dictionnaire de notions littéraires liées aux genres, aux mouvements, aux registres, à la critique et à l'esthétique. Chaque définition est suivie de quelques repères bibliographiques.

BEAUMARCHAIS, Jean-Pierre de et Daniel COUTY [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires de langue française*, Paris, Bordas, 1994, 4 volumes. Aussi disponible sur support CD-Rom.

DEMOUGIN, Jacques [dir.], *Dictionnaire de littérature française et francophone*, Paris, Larousse, 1985, 2 volumes. Dictionnaire des auteurs, titres et concepts.

Dictionnaire des genres et des notions littéraires. Paris, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, 1997.

DIDIER, Béatrice [dir.], *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, P.U.F, 1994, 3 volumes. Dictionnaire de concepts (écoles, mouvements, institutions, mythes) plus que d'auteurs. Bon système de renvois.

GARDES-TAMINES, Joëlle [dir.], *Dictionnaire de critique littéraire*, 3^e édition, Paris, Colin, 2004. Dictionnaire de termes liés à la critique littéraire et à la linguistique.

GRENTE, Georges [dir.], *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Fayard, 1954-1972. Nouvelles éditions pour le Moyen Âge (1992) et le XVIII^e siècle (1995). Chaque volume couvre un siècle et s'intéresse tant aux auteurs, aux mouvements, aux genres, qu'aux événements et à l'institution littéraire.

KOM, Ambroise [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires de langue française en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 2001, 2 volumes.

LAFFONT, Robert et Valentino BOMPIANI [dir.], *Dictionnaire biographique des auteurs de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Robert-Laffont (Bouquins), 1994 [1952], 4 volumes.

LAFFONT, Robert et Valentino BOMPIANI [dir.], *Dictionnaire des personnages littéraires et dramatiques de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Robert-Laffont (Bouquins), 1984 [1960]. Biographies factuelles, sans analyse.

LEMIRE, Maurice [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, tome I, *des origines à 1900*, 1978; tome II, *1900 - 1939*, 1980; tome III, *1940 - 1959*, 1982; tome IV, *de 1960 - 1969*, 1984; tome V, *1970 - 1975*, 1987; tome VI, *1976 - 1980*, 1994. Comptes rendus critiques des œuvres, réception critique et orientations bibliographiques.

MORIER, Henri, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, Paris, P.U.F., 1975.

PAVIS, Patrice, *Dictionnaire du théâtre : termes et concepts*, Paris, Éditions sociales, 1987.

¹⁴ D'autres titres peuvent être trouvés en faisant une recherche *littérature dictionnaires* en mode Sujet dans le catalogue Sofia.

2. Les revues¹⁵

Ces instruments scientifiques publient généralement des recherches ponctuelles ou des états de recherches en cours. Les études ainsi publiées sont indispensables pour établir l'état le plus récent des recherches. Elle permettent aussi de mieux suivre la production contemporaine.

2.1 Revues savantes

Par revues savantes, on entend des revues qui comptent un comité de rédaction et qui publient des articles soumis à des évaluations internes et externes qui en garantissent la qualité et l'originalité. La plupart des départements en études littéraires des universités québécoises et canadiennes publient leur revue savante.

Annuaire théâtral (L') — Revue semestrielle publiée par la Société québécoise d'études théâtrales en collaboration. Dossiers thématiques, section d'articles libres et comptes rendus.

Archives des lettres modernes — *Revue mensuelle publiée par les Éditions Minard (Paris), elle publie des études de critique et d'histoire littéraire.*
<https://www.lettresmodernesminard.org/>

COntEXTES — *Revue de sociologie de la littérature* dont la démarche consiste à reconnaître l'inscription sociale des pratiques littéraires, toutes époques et toutes littératures confondues. Bien plus qu'un découpage d'objets communs, c'est donc davantage une convergence de regards qui fonde la cohérence de *COntEXTES*, par opposition à une conception sacralisée de la littérature et à une lecture immanentiste des textes.

Études canadiennes/Canadian Studies — Revue semestrielle et bilingue, elle est publiée par l'Association française d'études canadiennes et fait paraître en même temps que les actes de colloques, des articles libres.

Études françaises — Revue trimestrielle de critique et de théorie publiée en français par le département d'études française de l'Université de Montréal. Elle s'intéresse aux littératures de langue française, aux rapports entre les arts et les sciences humaines, les discours et l'écriture. Chaque numéro contient un ensemble thématique ainsi que diverses études. <http://revue-etudesfrancaises.umontreal.ca/>

Nouvelles Études francophones — Cette revue semestrielle publie des numéros thématiques mais aussi des articles libres et des comptes rendus sur les littératures d'expression française. Elle est la revue du Conseil international d'études francophones et elle est publiée par la University of Southwestern Louisiana. Fait suite à *La Revue francophone de Louisiane* et à la *Revue francophone* puis aux *Études francophones*.

Études littéraires — Publiée trois fois l'an par le Département de littérature, théâtre et cinéma de l'Université Laval, cette revue présente des dossiers thématiques, suivis d'articles libres et de débats sur des parutions récentes. Elle publie des études qui portent tout autant sur la littérature française ou québécoise qu'étrangère.

¹⁵ Ces listes ne sont pas exhaustives. D'autres titres peuvent être trouvés en faisant une recherche *périodiques littérature* en mode Sujet dans le catalogue Sofia.

Esprit créateur (L') — Revue trimestrielle publiée par la University of Kentucky, elle s'organise autour de dossiers thématiques, le plus souvent théoriques, et donne de nombreuses recensions. Revue bilingue.

Francofonia — Revue semestrielle rattachée au département de langues, littératures et cultures modernes de l'Université de Bologne. Elle est consacrée aux littératures dont la langue française est le moyen d'expression et privilégie les approches multidisciplinaires.
<http://www.lilec.it/francofonia/>

Globe — Revue internationale d'études québécoises a pour mandat de contribuer au développement des études québécoises en publiant des articles scientifiques sur le Québec dans une perspective pluridisciplinaire et pluraliste¹⁶.

Nineteenth-Century French Studies — Publiant deux numéros doubles par année, cette revue bilingue se consacre à la littérature française du XIX^e siècle.

Papers on French Seventeenth Century Literature — Irrégulière dans sa parution, cette revue bilingue publie des dossiers thématiques, des articles libres, des actes de colloque sur des questions propres à la littérature française du XVII^e siècle et liées à l'histoire littéraire et aux théories de la critique nord-américaine.

Présence francophone — Revue semestrielle publiée par le Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, elle organise des dossiers, suivis d'articles libres et de comptes rendus sur les littératures d'expression française.

Revue critique de fiction française contemporaine — Revue bilingue qui se consacre à la littérature contemporaine française et francophone d'après 1980. La revue privilégie la réflexion sur les formes que prend l'écriture à l'époque charnière entre le XX^e et le XXI^e siècle.

<http://www.revue-critique-de-fiction-francaise-contemporaine.org/rcffc>

Revue des lettres modernes — Sans périodicité fixe, cette revue livre des numéros thématiques organisés autour d'une personnalité littéraire (la plupart du temps européenne) des XIX^e et XX^e siècles.

Revue des sciences humaines — Revue trimestrielle publiée par l'Université Charles de Gaulle (Lille III), elle donne des dossiers thématiques sur des sujets ou des auteurs et se spécialise sur des questions essentiellement afférentes à la littérature.

Revue d'histoire littéraire de la France — Publiée par la Société d'histoire littéraire de la France, cette revue s'organise en numéros thématiques, suivis d'articles libres et de comptes rendus. Elle consacre une livraison annuelle à la recension complète des livres savants publiés sur la littérature française.

Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada — Revue semestrielle publiée par le Département de lettres française de l'Université d'Ottawa - University of Ottawa, elle livre des articles libres et des comptes rendus des ouvrages sur l'histoire littéraire du Québec et du Canada.

¹⁶ Le dernier numéro date de 2015.

Romanic Review — Publiée trimestriellement par le Department of French and Romance Philology de Columbia University (New York), cette revue présente des articles libres, en théorie comme en critique, et des comptes rendus. Elle porte ses intérêts vers des questions de philologie et vers les littératures de langue romane.

Romanische Forschungen — Sans doute la plus ancienne des revues savantes encore en activité, cette revue trimestrielle publie des études libres sur les littératures et les langues romanes, dont le bas-latin et le latin médiéval. Son orientation demeure celle de la *deutsche Philologie* et publie essentiellement en allemand.

Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'histoire des littératures romanes — Revue trimestrielle qui publie des dossiers d'histoire littéraire et de critique en français et en allemand sur les littératures romanes, suivis de résumés en allemand ou en français, et qui livre une liste des livres reçus par la revue.

Romantisme — Revue trimestrielle publiée par la Société des études romantiques et dix-neuviémistes, elle s'organise en numéros thématiques sur les littératures du XIX^e siècle et donne une importante section de comptes rendus.

Studi francesi — Publiée par l'Université de Lyon II et par l'Université de Turin, cette revue, qui paraît trois fois l'an, donne des études libres, écrites en français, en anglais ou en italien, sur la littérature française, ainsi que des comptes rendus critiques.

Sub-Stance — Importante revue sur la théorie littéraire, publiée trois fois l'an par la University of Wisconsin Press et dirigée par la University of California at Santa-Barbara, elle livre des articles en langue anglaise uniquement et des comptes rendus.

University of Toronto Quarterly — Revue trimestrielle interdisciplinaire publiée par l'Université de Toronto. Elle présente des articles portant sur la littérature, la philosophie, les arts, la musique, l'histoire des idées, les études culturelles. La livraison d'hiver est consacrée à une revue de la production canadienne littéraire et en sciences humaines de l'année. Articles en anglais et en français.

Tangence (précédé de *Urgences*) — Revue trimestrielle du département des lettres de l'Université du Québec à Rimouski (publiée, depuis 1999, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières). Elle prend pour champ les relations qu'entretient la littérature avec les autres arts, la philosophie et les sciences, de manière à fédérer les savoirs au sein d'une réflexion commune. Numéros thématiques.

Voix et Images (précédé de *Voix et Images du pays*) — Seule revue de recherche consacrée exclusivement à la littérature québécoise, elle est publiée trois fois par année par le Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal. Chaque numéro comporte trois sections : dossier thématique, articles libres et comptes rendus.

2.2 Revues de vulgarisation ou d'actualité littéraire

Par revues de vulgarisation, on entend des revues ou des magazines qui ne s'adressent pas nécessairement à des lecteurs spécialisés. Elle permettent de connaître l'actualité littéraire (lancements, prix, événements littéraires, créations, etc.) et de mieux suivre la production contemporaine. Ces revues n'ont généralement pas de politique d'évaluations scientifiques des études qu'elles publient.

Atelier du roman (L') — Revue semestrielle qui se consacre au genre romanesque dans une perspectives historique et critique.

Cahiers de théâtre. Jeu — Revue trimestrielle qui se concentre sur les pratiques théâtrales au Québec. Cette revue présente des dossiers thématiques, des chroniques et des comptes rendus des représentations et de la production écrite sur le théâtre québécois.

Critique — Revue mensuelle qui se consacre à des recensions plus souvent intellectuelles que spécialisées sur des œuvres, des questions ou des sujets plus ou moins afférents à la littérature, à la critique et à la philosophie.

Infini (L') — Revue trimestrielle qui livre des essais libres de critique sur la littérature, la philosophie, les arts, les sciences et la politique. Elle fait suite à la revue de la « nouvelle critique », *Tel quel* (1960-1982).

Le Nouveau Magazine littéraire — Magazine mensuel qui présente des dossiers thématiques afférents à la littérature ou concentrés sur une figure marquante des lettres, accompagnés d'un dossier bibliographique succinct, en plus de comptes rendus sur les parutions récentes tant dans les lettres que dans la critique. Elle fait suite au *Magazine littéraire* (1966-2017). www.nouveau-magazine-litteraire.com

Lettres québécoises — Revue trimestrielle d'actualité des lettres du Québec, elle livre des dossiers, des chroniques et de nombreux comptes rendus. lettresquebecoises.qc.ca

Liberté — Revue bimestrielle de création et de critique littéraire, elle est publiée à Montréal et donne des chroniques et des comptes rendus, en plus de poèmes, de nouvelles, de contes ou d'extraits d'œuvres narratives. revueliberte.ca

Nuit blanche — Revue trimestrielle sur l'actualité littéraire du Québec et de l'étranger, elle donne des dossiers thématiques, des entrevues, des articles libres et des comptes rendus. Elle fait suite au *Bulletin Pantoute* (1980-1982). nuitblanche.com

Spirale — Revue interdisciplinaire publiée six fois par année qui s'intéresse à la culture actuelle au sens large du terme ; elle favorise le développement d'une réflexion critique sur la littérature, les arts et les sciences humaines. spiralemagazine.com

3. Quelques répertoires (pour repérer des articles de périodiques)¹⁷

Ces banques de données sont accessibles par la Bibliothèque de l'Université Laval.

Biblio branchée (Eureka)

Cette banque de données permet de faire des recherches dans des quotidiens, des hebdomadaires et des mensuels canadiens et européens francophones ; elle compte plus de 50 000 sources différentes. Elle permet d'obtenir instantanément le texte des articles, et ce, le jour même de leur parution. L'information est répartie en différents sous-groupes : principaux quotidiens français ; sources canadiennes, québécoises et américaines ; sources selon les principaux grands continents. Actualités et vulgarisation. [Banque de données en ligne.](#)

Bibliographie de la littérature française (XVI^e-XX^e siècles)

Sous la direction de René RANCŒUR, Paris, Armand Colin. Fait suite à la bibliographie publiée dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1949-1952), devenue *Bibliographie littéraire* (1953-1961), *Bibliographie de la littérature française moderne* (1962-1965), *Bibliographie de la littérature française du Moyen Âge à nos jours* (1966-1980). *Cote : Z 2171 R185

Bibliographie des Französischen Literaturwissenschaft / Bibliographie d'histoire littéraire française

Sous la direction d'Otto KLAPP, Frankfurt am Main, Klosterman. [1959-]. Répertoire très complet, couvrant toutes les périodes de la littérature française et la littérature francophone hors France. Volumes annuels comprenant un *index nominum* (auteurs des ouvrages et articles) et un *index rerum* (principaux thèmes, auteurs étudiés). Le classement des notices est proposé par siècle et par ordre alphabétique d'auteurs étudiés. Répertoire également les thèses. Sans résumés. D'abord sur papier (cote : Z 2171 B582), mais désormais en [version numérique.](#)

MLA International Bibliography

Publiée par la Modern Language Association, cette banque de données des plus performantes répertorie les articles consacrés à la littérature, à la linguistique et au folklore parus depuis 1963. Elle dépouille majoritairement des revues, mais aussi des ouvrages et des sites web, pour former un index de 3 millions d'entrées. [Banque de données en ligne.](#)

ProQuest Dissertations & Theses Global

Répertoire multidisciplinaire des thèses de doctorat et de certains mémoires de maîtrise déposés dans les universités américaines, canadiennes et britanniques depuis un siècle et demi. Chaque notice comprend un résumé. Une large partie des thèses récentes peuvent être lues en format intégral. [Banque de données en ligne.](#)

Repère

Repère est une banque de données bibliographique qui vise à faciliter l'accès aux articles parus dans plus de 650 périodiques (savants et grand public) de langue française publiés dans tous les domaines au Québec, ailleurs au Canada, en France, en Belgique et en Suisse depuis 1980. *Repère* contient des résumés et des textes en format intégral et présente des adresses d'articles disponibles sur Internet. [Banque de données en ligne.](#)

¹⁷ Pour d'autres répertoires pertinents, voir la section suivante ainsi que le [portail Littératures et théâtre](#) sur le site Internet de la Bibliothèque de l'Université Laval.

4. Internet¹⁸

4.1 Pourquoi et quand recourir à Internet ?

La recherche en ligne poursuit les mêmes objectifs qu'une recherche documentaire en bibliothèque : définition de la problématique, méthodologie à choisir, détermination des arguments. De la même façon, la qualité de l'information, sa fiabilité et sa pertinence en fonction de la problématique doivent être prises en compte.

Dans l'univers des ressources imprimées, nos repères sont généralement bien établis (qualité des éditeurs, réputation d'une revue, connaissance générale des sommités dans un domaine). Toutefois, nous avons à ajuster ces repères au moment de consulter des ressources en ligne. Le principal paramètre à prendre en considération : la **crédibilité**, la **fiabilité de la source**. Voici quelques questions qui permettent de la vérifier :

Le site est-il fiable ? Est-ce que le site consulté est la version en ligne d'un ouvrage de référence existant sur papier ? S'agit-il d'un ouvrage de référence : dictionnaire, encyclopédie, revue savante... ? Est-ce que le site relève d'une institution reconnue (ce dont témoigne parfois l'adresse du site) ?

L'auteur de la page, de l'article est-il fiable ? Est-ce que le signataire du site ou de l'article est reconnu (professeur, chercheur, vulgarisateur...) ou associé à une institution connue ? Est-ce que le site ou le signataire vous ont été recommandés par un professeur ou par une ressource fiable ?

L'information est-elle fiable ? Est-ce que l'article, le site a été mis à jour ? (à vérifier dans le cas de sujets d'actualité) Êtes-vous en mesure de contrevérifier l'information à partir d'autres sites ou de références imprimées ?

Toutes les informations trouvées sur Internet n'ont pas la même valeur : le contenu d'un site institutionnel est généralement plus fiable que celui d'un site personnel et le contenu des sites possède généralement une fiabilité supérieure à l'information diffusée par des listes de discussion ou dans des carnets web (*blogs*).

4.2 Ressources numériques en études littéraires¹⁹

Discours savant, par sujet

~ Moteurs généralistes

[Google](#)

[Duckduckgo](#)

~ Catalogues de bibliothèques

[Sofia](#) / Université Laval et autres universités québécoises

[Iris](#) / Bibliothèque et Archives nationales du Québec

[Voilà](#) / Bibliothèque et Archives Canada

[Bibliothèques de Québec](#)

[Bibliothèque nationale de France](#)

¹⁸ Cette section a été généreusement préparée par René Audet. Nous l'en remercions.

¹⁹ Ces références et leurs liens sont disponibles en ligne :

<https://www.methodologie.lit.ulaval.ca/internet.htm>

~ Banques de données et documentation numérique

- [Liste des banques de données](#), Université Laval
- [MLA](#)
- [Pascal + Francis](#) (jusqu'à 2015)
- [Literature Resource Center](#)
- [Google Scholar](#)
- [Sudoc](#) (publications françaises, dont les thèses déposées)
- [Thèses.fr](#) (sujets des thèses françaises en préparation)
- [Proquest Digital Dissertations](#) (thèses nord-américaines déposées)
- [Érudit](#) : versions électroniques des revues savantes québécoises
- [OpenEdition](#) : fédération de revues et de livres numériques en SHS
- [DOAJ](#) (revues en libre accès)
- [Isidore science](#) (moteur de recherche en sciences humaines et sociales)

Discours savant, par créneau

~ Répertoires

- [Portail Littératures et théâtre](#) (BUL)
- [Littératures de langue française](#) (UdeM)
- [Guide thématique Littérature](#) (UQAM)

~ Sites de regroupements de recherche

- [Fabula](#) (la recherche en littérature)
- [CIREM 16-18](#) (Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité)
- [CRILCQ](#) (Centre de rech. interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises)
- [Figura](#) (Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire) – [OIC](#)
- [CRAL](#) (Centre de recherches sur les arts et le langage, EHESS)
- [ITEM](#) (Institut des textes et manuscrits modernes)
- [Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité](#)
- [Les manuscrits de Madame Bovary](#)
- [École universitaire de recherche Artec](#)
- [Hypothèses : carnets de recherche](#) (OpenEdition)

Discours culturel/généraliste

- [Wikipédia](#)
- [Britannica](#)
- [L'île](#)
- [Canadian Theatre Encyclopedia](#)
- [Dictionnaire biographique du Canada](#)
- [Érudit : versions électroniques des revues culturelles québécoises](#)
- [Eureka.cc](#) (journaux québécois, canadiens et français)
- [Repère](#) (périodiques – Québec, Canada, France, Belgique, Suisse)

Sources

- [Projet Gutenberg](#)
- [Canadiana / Notre mémoire en ligne](#)
- [Classiques des sciences sociales](#)
- [Gallica](#)
- [BAnQ — Collection numérique](#)
- [Google Books](#)
- [Digital Public Library of America](#)
- [Grand corpus des littératures](#)
- [Electronic Literature Organization](#)

Note

Pour citer un document qui provient d'un site Internet

NOM, Prénom [des auteurs du document, lorsque ces noms sont connus ou NOM COLLECTIF s'il s'agit d'un centre de recherche, d'un organisme international, d'un ministère, etc.], *Titre de la page d'accueil*, date de publication, [en ligne]. adresse url [l'adresse du site, par exemple : <http://www>].

Exemple :

ASSOULINE, Pierre, *La république des livres*, 2020, [en ligne].
<http://larepubliquesdeslivres.com/>.

Pour citer un document qui fait partie d'un site Internet

NOM, Prénom [de l'auteur ou NOM de l'organisme], « Titre de la ressource », dans Prénom NOM [collectif ou individuel du site qui contient la ressource], *Titre de la page d'accueil* [du site qui contient la ressource], date de publication, [en ligne]. adresse url [l'adresse du site : <http://www>].

Exemple :

GAZIER, Michèle, « Le cercle des lecteurs anonymes », dans Pierre ASSOULINE, *La république des livres*, 7 décembre 2019, [en ligne].
<http://larepubliquesdeslivres.com/le-cercle-des-lecteurs-anonymes/>.

[Annexe C. Un modèle de page de titre]

vosre prénom et vosre nom
vosre numéro de dossier

Le titre de vosre travail
sous-titre, le cas échéant

Travail présenté à
Monsieur ou Madame prénom et nom du professeur

dans le cadre du cours
LIT-0000
Intitulé du cours
(section)

Département de littérature, théâtre et cinéma
Université Laval
Session année